

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN ANNUEL

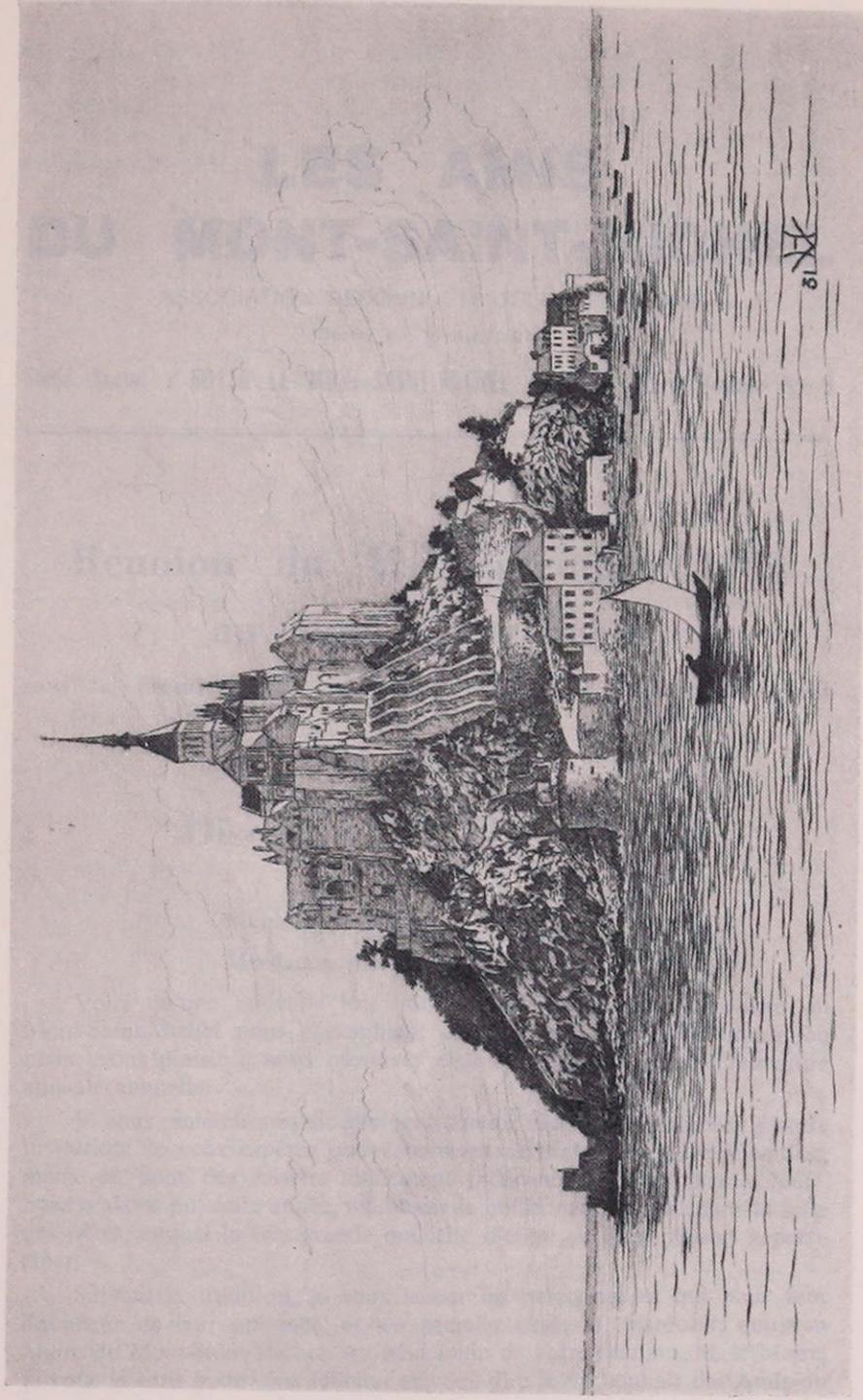
N° 89 - ANNÉE 1984

Réunion du 17 Sept. au Mont-Saint-Michel p. 3 -
M. Y.-M. Froidevaux et le Mont-Saint-Michel par
le R.P. de Senneville p. 7 - Le Cardinal Guillaume
d'Estouteville par M. Michel Reulos p. 16 -
Intervention de M. le Maire du Mont-Saint-Michel
p. 22 - Assemblée Générale du 25 Avril 1984 à
Paris - Rapport Moral p. 23 - Bilan de
l'exercice 1983 p. 28 - Histoire de la digue de
la Roche-Torin par M. Alain L'Homer p. 30 -
Avis divers p. 40 - Nomination d'un Conservateur
de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel p. 41

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Décret du 16 Avril 1918

Siège Social : 50116 ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL - B.P. 9



(Henri VOISIN)
fondateur des « Amis du Mont-Saint-Michel »

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 Avril 1918)

Siège Social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche) Boîte Postale N° 9

Réunion du 17 Septembre 1983 au Mont-Saint-Michel

sous la Présidence de M. Éric VANNIER, Maire du Mont

Discours du Président

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Voici qu'une nouvelle fois notre fidélité et notre attachement au Mont-Saint-Michel nous rassemblent en cette salle de Belle Chaise où nous avons plaisir à nous retrouver chaque année pour notre rencontre amicale annuelle.

Je vous remercie très sincèrement d'avoir répondu, nombreux, à notre invitation. Je veux espérer que vous serez satisfaits de ces retrouvailles, même si, pour des raisons totalement indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu, cette année, maintenir le buffet campagnard dans la salle des hôtes, auquel la très grande majorité d'entre vous se plaisait à participer.

Suivant la tradition, je veux saluer les personnalités qui nous font l'honneur de leur présence, et, en premier chef, M. VANNIER, nouveau Maire du Mont-Saint-Michel. Au lendemain de votre élection, M. le Maire, je vous ai écrit pour vous féliciter et vous dire le vif souhait des Amis du Mont d'entretenir avec vous, comme avec votre prédécesseur, des relations confiantes et amicales. Votre présence, parmi nous, aujourd'hui, nous apporte la preuve que vous avez été sensible à notre souhait.

Responsable de l'une des plus petites communes de France, mais aussi la plus visitée, vous avez, dès votre entrée en fonctions, affirmé votre désir de tout mettre en œuvre pour que le Mont soit mieux connu, mieux servi, mieux défendu contre les méfaits de la nature et les maladrotes des hommes : les « Amis du Mont » ne peuvent que souscrire à un tel programme ; il correspond d'ailleurs aux objectifs que nos fondateurs ont, en 1911, assigné à notre association.

Bien sûr des divergences peuvent parfois apparaître entre la municipalité du Mont, responsable d'une communauté humaine qui a ses problèmes et ses difficultés et notre groupement soucieux, avant tout, de protéger et de défendre l'œuvre que nous ont légué les moines et chevaliers bâtisseurs de la merveille de l'Occident ; mais j'ai toujours pensé — et je crois que la majorité de nos collègues partage mon point de vue — que la concertation avec la municipalité montoise constitue la meilleure formule, qu'elle permet d'éviter des incompréhensions et des méprises que nous ne pourrions que déplorer les uns et les autres.

Vous remerciant d'avoir accepté notre présidence, aujourd'hui, je vous confirme notre désir d'œuvrer avec vous pour le plus grand bien de la communauté montoise et de l'ensemble architectural dont vous êtes le premier gardien.

A vos côtés, je salue le président JOZEAU-MARIGNÉ, vice-président de notre Association. En sa qualité de président du Conseil Général de la Manche, il a accueilli, le 24 juin dernier, M. le Président de la République, venu donner le « coup d'envoi » des travaux prévus pour le désensablement du Mont. Nous avons reproduit dans notre dernier bulletin le discours qu'il a prononcé à cette occasion.

Nous lui sommes reconnaissants de tout ce qu'il a fait et continuera de faire pour le rétablissement de l'environnement maritime du Mont. Je lui redis notre gratitude pour ses interventions qui ont amené le département de la Manche à participer activement au financement des opérations décidées par les pouvoirs publics pour le désensablement de la baie (ceci sans oublier la contribution de la commune du Mont, ni celles des Conseils régionaux de Haute et Basse Normandie).

Je suis heureux de saluer la présence, parmi nous, de Mlle MOSSER, directeur régional des Affaires culturelles. Nous apprécions le souci toujours manifesté par elle-même et ses services de tout mettre en œuvre pour parachever la restauration de l'abbaye ; après M. Y.-M. FROIDEVAUX c'est M. LABLAUDE, architecte en chef qu'a été confié le soin de programmer et de réaliser les travaux nécessaires. En redisant toute notre confiance et notre soutien à M. LABLAUDE qui ne peut malheureusement être des nôtres aujourd'hui, nous nous devons d'évoquer le souvenir de celui qui, depuis 1959, fut le restaurateur infatigable du Mont. J'ai demandé au Père de SENNEVILLE qui l'a vu à l'œuvre depuis 1964, de nous rappeler ce que fut l'inspecteur général des Monuments Historiques, architecte en

chef du Mont. Nous avons plaisir, à l'entendre chaque année nous informer des travaux effectués pour la remise en état des diverses parties du monument, et nous exposer ses projets qu'il aurait souhaité mener à leur terme. Mais il faut aussi parler de l'homme de foi qui voulut rendre son âme au Mont-Saint-Michel et qui y réussit.

Notre vice-président M. Michel REULOS nous entretiendra tout à l'heure du Cardinal d'Estouteville, abbé du Mont de 1446 à 1483 qui fut aussi archevêque de Rouen, nous écouterons avec intérêt sa communication. Vous savez qu'il connaît mieux que personne la petite et la grande histoire du Mont-Saint-Michel.

Je dois vous présenter les excuses d'un certain nombre de personnalités qui nous ont dit leur regret de ne pouvoir se joindre à nous :

- M. le Préfet, Commissaire de la République pour la Manche,
- M. le Sous-Préfet d'Avranches, Commissaire adjoint de la République, astreints l'un et l'autre au devoir de réserve en période électorale ;
- M. J.-M. DAILLET, député de la Manche, absent du département ;
- M. le Sénateur TIZON, fidèle ami du Mont-Saint-Michel ;
- Mgr l'Evêque de Coutances et Avranches retenu à Lyon.

Nous regrettons aussi l'absence de M. GUYON, architecte départemental des Monuments Historiques qui, en voyage à l'étranger, nous a demandé de l'excuser.

Nous aurons, dans quelques instants, la joie d'accueillir M^e ANDRÉ, qui a succédé à l'Assemblée Nationale au regretté Docteur BIZET.

En ce qui concerne les travaux pour le désensablement de la baie, nous avons fait connaître notre point de vue à M. le Préfet, Commissaire de la République pour la Manche par lettre du 29 janvier dernier : le texte en a été reproduit aux pages 10 et 11 de notre dernier bulletin. Je veux simplement insister sur deux points qui nous paraissent essentiels :

— Les mesures préconisées par le laboratoire de Maisons-Alfort constituent un tout indissociable : nous ne saurions admettre qu'on se limite à une ou deux opérations et qu'on estime qu'il est « urgent d'attendre » pour la suite. C'est pourquoi nous avons été heureux d'apprendre que l'Etat, maître d'ouvrage a prévu le lancement prochain de l'étude d'impact pour l'aménagement du barrage du Couesnon ; nous insistons pour qu'il procède de même, dans les meilleurs délais pour les autres travaux préconisés par le laboratoire.

— Le problème du parking doit être résolu ; nous avons souligné dans notre lettre au Préfet l'importance de cette question ; pour des motifs d'esthétique, d'abord, mais aussi pour des raisons pratiques on ne peut envisager le maintien du système actuel ; faut-il rappeler que le parking installé du côté Est de la digue sera pratiquement inutilisable lorsque

80 marées sur 100 atteindront le Mont ? C'est dès maintenant qu'il faut rechercher une solution ; depuis longtemps on a pensé à un nouveau parking à l'entrée de la digue approximativement au lieudit « La Caserne ». Est-ce la solution ?

Vous vous souvenez certainement de l'intervention faite lors de notre Assemblée générale à Paris en 1980 par M. Pierre RACINE, président de la fondation de la Nature et de l'Environnement : il avait annoncé le lancement d'une vaste campagne auprès du grand public et des entreprises, campagne destinée à collecter des fonds pour le financement des travaux de désensablement.

C'est aujourd'hui chose faite : la campagne est lancée.

Mme FOUILLET, chargée de mission à la Direction de l'aménagement du territoire vous fera, en fin de séance, une brève communication de la part de M. RACINE qu'elle a rencontré et qui n'a pu se joindre à nous aujourd'hui.

Lors de notre réunion du 16 mars dernier, nous avons déploré avec tristesse la disparition brutale de M. BIZET, député de la Manche, fidèle ami du Mont et président fondateur des heures musicales.

Je dois aujourd'hui évoquer avec le souvenir de M. FROIDEVAUX celui de l'un de nos conférenciers, de 1973, mon compatriote, M. le Chanoine TOUSSAINT : il nous rappela alors, avec talent, comment Mgr BRAVARD, évêque de Coutances et Avranches sauva le Mont-Saint-Michel quand celui-ci cessa d'être une prison et avant que les Beaux Arts ne prennent en charge sa restauration et son entretien. M. TOUSSAINT est décédé il y a quelques semaines à l'âge de 94 ans.

Avant de terminer, je voudrais vous donner encore quelques informations.

— Nous tenons à votre disposition des dépliants susceptibles de nous amener de nouveaux adhérents. Demandez-en des exemplaires à notre secrétariat et utilisez-les à bon escient. Ce sera pour vous un excellent moyen de contribuer à l'accroissement de nos effectifs et du même coup de servir le Mont-Saint-Michel.

— Le 16 mars dernier nous vous avons annoncé la création d'un comité de patronage auquel nous souhaiterions voir adhérer de hautes personnalités : nous vous avons demandé de nous signaler les noms, et adresses de personnes connues de vous, que nous pourrions inviter à faire partie de ce comité ; à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à notre appel. C'est pourquoi nous le renouvelons et, vous remercions par avance, de nous apporter votre aide.

— Je vous rappelle enfin que vous pouvez encore vous procurer des gravures de grand et petit format dues au talent de notre fondateur, M. Henri VOISIN, vous pouvez vous les procurer auprès de notre secrétariat.

M. Y.-M. FROIDEVAUX et le MONT-SAINT-MICHEL

par le R.P. de SENNEVILLE

prieur de l'Abbaye

Il y a juste 10 ans jour pour jour, le 17 septembre 1973, j'avais dû à notre réunion annuelle remplacer un peu au pied levé, M. l'Inspecteur Général François ENAUD, retenu par la maladie. Il s'agissait en cette année 1973 de célébrer le centenaire de l'action des Beaux Arts et des Affaires Culturelles du Mont-Saint-Michel.

Après avoir évoqué dans leur ordre les six architectes en chef qui s'y sont succédés depuis 1873 à 1959, j'en arrivais à M. Yves-Marie FROIDEVAUX, en vous disant : « vous comprenez bien que je n'en parlerai pas beaucoup parce que d'abord nous le connaissons, nous l'estimons, nous l'aimons, et puisqu'il est là... ». Je ne pensais pas alors avoir à prendre la parole aujourd'hui... parce qu'il n'est plus là.

En 1973, je vous disais : la liste (de ses travaux) est écrasante, un peu comme pour Paul GOUT. Que devrais-je dire aujourd'hui ?

Je commencerai par une phrase de M. FROIDEVAUX... Dans le numéro de la Revue des Monuments Historiques de janvier-février 1981 qui s'intitulait : « Profession : Architecte en Chef des Monuments Historiques » après avoir étudié la formation des architectes en chef, notre ami concluait : « la préparation aux missions d'architecte en chef exige un effort exceptionnel en raison des compétences requises. Toutefois, ce ne sont pas le savoir et la technique, indispensables par ailleurs, qui sont les plus importants, mais l'esprit et la sensibilité qui permettront de découvrir le témoignage dont les Monuments sont porteurs et qu'il faudra transmettre ».

Si quelqu'un a pu vivre ce qu'il avait écrit en son automne c'est bien M. Y.-M. FROIDEVAUX.

Il avait été nommé architecte en chef du Mont-Saint-Michel en 1957. Il succédait à M. HERPE qui depuis 1934 avait reconstruit le beffroi de la tour centrale, remis en état la couverture de la flèche, et surtout restauré les logis abbatiaux.

Dès votre réunion du 12 septembre 1960, il vous parlait des travaux de dégagement de l'église pré-romane. Ce fut en effet sa première grande œuvre au Mont, une œuvre d'art d'une technicité exceptionnelle et en même temps et surtout, une œuvre d'amour. Déjà Paul GOUT avait estimé possible en principe de retrouver les dispositions d'origine de ce premier oratoire qu'avait entièrement défiguré le mur de soutènement de la façade construite par les Mauristes au moment de la suppression des trois pre-

nières travées de la nef de l'église haute. En fait, l'idée de Paul GOUT était une anticipation, l'espace disponible entre les voûtes de l'église basse et la semelle de la façade était insuffisant. Et ce projet fut abandonné cinquante ans. Notez que ce fut une nécessité toute différente qui remit en lumière la proposition de Paul GOUT. La terrasse de l'Ouest, devant l'église présenta, vers 1958 quelques déformations : l'eau y stagnait, causant des infiltrations dans les salles situées au-dessous et donc notamment dans la chapelle pré-romane, vestige le plus ancien et le plus sacré de notre abbaye. Si l'idée était simple, la réalisation en était complexe, oh combien ! Mais « parce que le service des Monuments Historiques n'est pas seulement un organisme de sauvegarde mais qu'il entend utiliser toutes les ressources de la technique moderne, à la condition, bien entendu qu'il n'en résulte pour l'aspect des monuments aucune altération archéologique ni esthétique » (ainsi s'exprimait dans cette salle même le 12 septembre 1960 M. Lucien PRIEUR, Inspecteur Général des Monuments Historiques) il fut décidé de faire appel à la technique du béton précontraint pour couler une poutre, entre les extrados des voûtes de notre chapelle pré-romane et la semelle de la façade mauriste. Je ne voudrais que très rapidement vous rappeler les principes de cette technique inventée et mise au point par l'ingénieur français Freyssinet. Un jour, celui-ci eût à déplacer sa bibliothèque. Il prit les livres par plusieurs volumes à la fois... et ce fut l'intuition géniale. « Ces livres ne sont pas allés les uns aux autres... et ils tiennent ensemble parce que je les presse les uns contre les autres. Pressons le béton, il n'en sera que plus solide »... Oui, tout simple, mais génial. Les niais appelleront ces foudroiements de la pensée un hasard, sans songer que le hasard ne visite jamais les sots. Le hasard ne favorise que ceux qui sont prêts à le saisir et surtout à le traduire.

La technique du béton précontraint utilisée couramment pour les grands ouvrages de génie civil consiste à effectuer une tension préalable dans les câbles d'armature les faisant travailler ainsi dans le sens opposé aux charges qu'ils auront à supporter. Au Mont-Saint-Michel, il fallait que la poutre puisse porter cinq cents tonnes sur une portée de huit mètres. Mais je laisse la parole à M. FROIDEVAUX lui-même : « Des traverses de soutien ont été passées à intervalle régulier à travers la façade sous le niveau du pavage, ce qui put se réaliser sans étaie. L'extrémité de ces éléments est reliée à deux poutres porteuses placées de part et d'autre et s'appuyant sur les deux murs de l'église basse : ainsi le système est constitué par une sorte d'échelle placée horizontalement et dont les barreaux soutiennent la façade. La contrainte des aciers, en augmentant considérablement l'efficacité, permit de réduire la hauteur des poutres porteuses à 70 cm. Le ferrailage des poutres et traverses fut un véritable modèle de précision et de minutie, les câbles furent soumis à une traction de quarante tonnes et maintenus ainsi définitivement dans le béton

coulé, l'ensemble constitue un ressort puissant s'opposant aux forces des charges. Le dégagement du mur de soutènement put alors s'effectuer sans aucune difficulté et l'ensemble de l'ancienne église apparut dans ses proportions d'origine et ses dispositions générales intactes ».

Ceci dit et fait, il fallut effacer les injures des siècles, avec toute la discrétion possible. Ce qui n'empêcha pas de nombreux sondages permettant investigations, datations ardues car les textes sont obscurs et n'apportent que des indices très vagues sur les édifices différents qui se sont succédés à cet endroit de notre rocher. Mais d'une certaine manière, peu importait à notre ami ce côté hasardeux de la connaissance archéologique, l'essentiel était pour lui la restauration du premier oratoire dans sa place de cœur de l'abbaye et sa fonction de prière. Un simple signe de tradition et de foi, M. FROIDEVAUX et M. l'abbé DUCLOUÉ, curé du Mont-Saint-Michel, allèrent au Mont Gargan, successeurs des chanoines de 708, ils en ramenèrent une petite pierre qui fut pieusement scellée dans un des autels de la chapelle... oui, tradition et foi.

Dès 1963, d'autres travaux étaient exécutés ou étaient en préparation. Dans la ligne même du dernier chapitre du livre de Paul GOUT, intitulé « La Conservation et la Restauration », M. FROIDEVAUX se demandait avec humour si l'on croyait qu'après quatre-vingt-dix années d'activité la tâche du Service des Monuments Historiques n'était pas achevée et si le travail de l'architecte n'était pas désormais de surveiller les toitures, et celle de l'Administration de distribuer des billets d'entrée ! « Non, disait-il, l'œuvre n'est pas terminée. La stricte conservation n'est pas suffisante. Il faut rendre perceptible à tous la beauté de l'édifice ainsi que le développement de son histoire. Il faut présenter l'édifice et organiser sa vie ».

J'ai longtemps pensé en regardant l'œuvre des architectes en chef qui se sont succédés ici, que chacun au fond avait attaché son nom (parce que son amour), à une partie de l'abbaye... Pour moi, M. FROIDEVAUX était uni, lié à l'abbaye romane... Je reviens sur ce que je pensais, car notre ami a travaillé durant ces vingt-cinq ans dans toutes les parties de l'abbaye. Nous en reparlerons. Mais le cœur ne peut-il avoir ses petites préférences... ? Et celles de M. FROIDEVAUX l'ont penché, depuis sa première œuvre ici, la chapelle pré-romane jusqu'à sa dernière, les logis du portier vers l'abbaye romane.

Les travaux de la chapelle pré-romane lui firent donc reprendre selon le procédé des voiles de béton de la Maison Degaine, toute l'étanchéité de la terrasse de l'Ouest, et par le fait même de rétablir les sols de cette terrasse à leurs niveaux respectifs en matérialisant l'emplacement des pre-

mières travées de la nef détruite ainsi que celui des tours de Robert de Torigni. Pieusement, deux dalles marquèrent la place des tombes et recouvrent les restes de Robert de Torigni et de Martin de Furmendi.

Les travaux de la terrasse terminés, M. FROIDEVAUX se préoccupa du cloître gothique dont la toiture en tuiles vernissées à dessin de chevrons rouge et noir, n'était plus archéologiquement admissible. Thomas le Roy nous avait appris dès le XVII^e que le cloître était recouvert d'ardoise, détail confirmé par la maquette de 1701... C'est donc une couverture de schistes posés à l'ancienne qui désormais recouvrira le cloître (et le chartrier). Ainsi rythme et grâce des arcatures ne seront plus brisés par le dessin des chevrons, et la tendre harmonie des tons du granit, du schiste et du calcaire se composeront à nouveau avec les tons du ciel. Vous le sentez bien, c'est déjà tout le jardin du cloître en espérance.

En même temps, M. FROIDEVAUX « harmonise » en de nombreux endroits. Les joints de ciment disparaissent du sol et des murs de l'Aquilon et du Promenoir. Dans l'église, la voûte de la première travée du bas côté Sud est réparée et son véritable profil retrouvé sous les paquets d'enduit du milieu du XIX^e. Enfin, une remise en état complète des Logis de Robert de Torigni est entreprise.

Oui, que de choses accomplies en trois ans et qu'en pense alors M. Y.-M. FROIDEVAUX ! : « Sans doute la beauté écrasante de l'édifice se suffit à elle-même, mais si le visiteur reçoit à l'abbaye un choc inoubliable, il emporte toutefois un certain sentiment de vide et de tristesse » et la générosité de son imagination le fait rêver de remeubler les salles, de créer un musée, d'organiser manifestations artistiques, musicales et littéraires dont il vous confiait d'ailleurs le soin, ici même le 10 septembre 1962. Il affirmait pour conclure sa ferme espérance spirituelle à travers les pèlerinages alors renaissants.

Mais dès 1962, grâce au merveilleux Père Riquet... quelque chose commençait : l'idée de célébrer le millénaire monastique du Mont-Saint-Michel était lancée. Je pense que l'idée était antérieure... un peu comme lorsque saint Thomas d'Aquin proclame tranquillement et puissamment : « Le Monde est antérieur à la création ». Oui, dès 1962, l'idée est lancée... et avec quelle force. Tous, nous nous souvenons de la manière dont le Père Riquet s'employa à l'édification de ce grand dessein. Tous nous nous rappelons comment en 1975, et avec quelle émotion il nous contait les grandes, les riches, les Belles heures du Millénaire Monastique. Mais dans le sillon creusé dès 1962, avec quelle énergie, intelligente et tenace, avec quel sens pratique et idéal à la fois, avec quelle espérance, quelle foi, quel amour, M. FROIDEVAUX, ne s'est-il pas jeté. Je me souviens au soir du 16 octobre 1966, jour de la clôture du Millénaire, avoir dit à l'église, entre autre, ces paroles : « Il n'est plus l'heure de remercier car il se fait

tard, et choisir serait injuste, et choisir serait impossible car des noms, des visages, des intelligences et des cœurs, il y en a des gerbes et des gerbes. Il n'y a que Dieu qui ne puisse oublier personne »...

L'action de M. FROIDEVAUX, elle, avait été inoubliable. Et c'est alors que je commençai à mieux le connaître... et comme dirait Platon : « Plus on connaît, plus on aime ». J'ai été véritablement séduit, conquis, par cette intelligence et cette sensibilité, cette énergie et cette bonté, cette volonté et cette humilité. Mais je ne veux pas faire de cette causerie l'hymne de ma seule déférente et reconnaissante affection et je dois bien plutôt conter la suite des travaux effectués par M. FROIDEVAUX.

De même que l'ancienne couverture du cloître n'était plus admissible, le lourd autel de marbre rouge du chœur de l'abbatiale ne l'était pas moins. M. FROIDEVAUX projeta donc de le déplacer et par respect pour la mémoire de Pierre PAQUET, architecte en chef de 1922 à 1929 de le présenter toujours dans l'abbatiale dans la chapelle du déambulatoire Sud, que nos Pères avaient dédié à saint Pair, puis conjointement à saint Aubert, et à notre Dame de Pitié. Placé à l'endroit de la Pieta donnée par André Laure au tout début du XVI^e (1510-1513), cet autel avec ses bas reliefs de Bouchard, reste un remarquable témoin de l'art décoratif du 1^{er} quart de notre siècle.

Tout ceci pour vous dire que le projet permettait le changement du carrelage du chœur (qui en avait grand besoin) et donc des travaux de fouilles, avant que de dresser le nouvel autel. Et c'est ainsi que le plan de l'ancien chœur roman put se lire, clairement, confirmant l'hypothèse que M. Germain BAZIN avait faite s'appuyant sur l'examen de la miniature des « Très riches Heures du Duc de Berry » représentant le Mont-Saint-Michel. Un chœur comportant un déambulatoire circulaire avec une seule chapelle d'axe à l'abside polygonale (probablement postérieure)... et M. FROIDEVAUX de s'enthousiasmer sur « l'effet monumental et grandiose que devait représenter le sanctuaire dominant le reste de l'église dont les niveaux s'élevaient progressivement à la première et à la dernière travée de la nef, transcrivant ainsi en architecture l'effet extérieur d'élévation du rocher ». Les travaux tant au chœur que sur la terrasse de l'Ouest permettaient donc désormais de connaître avec précision le plan d'ensemble de l'église du XI^e siècle.

Cette église dont il a déchiffré la genèse il va lui redonner « un épiderme » comme il le disait ; changeant dans la mesure des crédits, les joints de ciment si durs, en joint de chaux, il le fera aussi à l'Aquilon, au Promenoir, il dressera l'autel du chœur en 1965 ainsi que celui de la chapelle d'Axe. La préparation du Millénaire transformera l'abbaye « en un immense chantier, où tailleurs de pierre, manœuvres, compagnons, carreleurs, charpentiers, menuisiers, serruriers, verriers, tous les corps de

métier réunis dans l'alternance ou la coïncidence de leur tâche vont œuvrer dans l'enthousiasme et la fatigue journalière ». N'avons-nous pas vu alors les ouvriers de l'entreprise Degaine accepter de grand cœur de repousser leur congé annuel d'un mois pour que tout soit prêt le 10 septembre 1965. J'ai vu aussi des électriciens travailler 48 heures sans déteiler à l'avant-veille de l'inauguration par M. le Premier Ministre POMPIDOU... Tous savaient que M. l'architecte en chef travaillait alors lui aussi tout autant et même davantage.

Je n'ai pu consulter les cahiers où au soir des rendez-vous de chantier avec entrepreneurs et chef de chantier, tout d'abord, le merveilleux Aristide CUDICIO puis Patrick CENESSON, auteur d'un grog qu'il confectionnait avec science et amour, M. FROIDEVAUX mettait noir sur blanc, ce qui avait été fait, ce qui devait l'être. Et c'est pourquoi, c'est un peu pêle-mêle que je vous donne une liste impressionnante des travaux exécutés alors et dans les années suivantes : carrelage du réfectoire et de Bellechaise, rétablissement au niveau d'origine du sol de la chapelle Saint-Martin, et érection d'un autel, reprise de l'ossuaire, reprise du mur Nord de 1968 à 1973. Les anciennes cuisines, les anciens sanitaires, les sanitaires modernes du Saut Gautier, le Poulain, la chapelle des trente cierges, l'aménagement de la tisanerie à l'aumônerie, les enduits de cette salle, de Bellechaise, des logis abbatiaux, la préparation en sous-sol de l'électrification de toute l'abbaye et j'en oublie certainement.

Tous ces travaux il lui arrivait d'en parler, d'en écrire ; certaines de ses communications furent recueillies par vos soins dans le Bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel en 1961 et 1965 et je le dis sans fausse honte, elles m'ont bien aidé. Mais il fit part aussi de ses travaux dans la Revue des Monuments historiques et des Sites en 1961 au sujet de l'église pré-romane. Il écrivit lors du Millénaire des articles dans « Archéologia », dans « jardin des Arts », dans la revue « La Manche ». Il permit à M. Germain BAZIN, grâce à ses notes d'écrire en tête de la réédition de son magistral ouvrage, des « Aperçus nouveaux sur l'histoire et l'archéologie depuis la première édition », de 1933.

M. FROIDEVAUX écrivit surtout un petit livre aussi lumineux et frais que savant sur le Mont à l'occasion du Millénaire. Les éditions successives ont seulement nécessité le changement de certaines photographies au rythme des restaurations accomplies.

M. FROIDEVAUX me confia un jour : « Oui, chaque soir, j'en écris une page... pour me reposer ». En écho, j'entendais Balzac écrire à Zulma Carraud : « Mon travail me repose d'un autre travail ».

Il y a encore, pour vous reposer de la liste des ouvrages accomplis, deux aspects de l'intérêt que porta M. FROIDEVAUX à notre rocher que je ne saurais passer sous silence.

Et tout d'abord, ses conseils, ses directions, ses chantiers civils. Je ne veux pas parler, encore que je ne les omets pas, des aménagements de l'entrée des jardins du Nord et des divers sanitaires qui s'y regroupent, rien n'était indigne pour lui. Je pense bien plutôt à son attention amicale aux travaux de restauration de la salle inférieure de l'Hôtel du Mouton Blanc et surtout à la restauration de l'Hôtel de la Sirène. Il y mit beaucoup d'amour, et il en récoltait : « Songez me disait-il un soir, que c'est le premier chantier de ma vie pour lequel, le propriétaire, (c'était M. Georges LOCHET), a pensé à me remercier. Il m'a écrit ! » Oui, j'avoue avoir été plus qu'ému, cela signifiait que durant ou qu'après bien des ingratitude, notre ami avait gardé son âme toute jeune et tendre.

Un autre aspect de cette attention qu'il portait, à ce qui n'était pas directement de sa compétence, ou plutôt, où il n'avait qu'une voix consultative, ce fut le problème de l'ensablement et il s'inscrivait absolument dans la ligne de ses prédécesseurs. Je vous avoue très simplement que si nous étions tous les deux foncièrement d'accord sur la nécessité absolue de sauvegarder le caractère maritime du Mont, nous l'étions beaucoup moins sur les priorités et les moyens. Montois « à plein temps », protecteur sans titre des montois de par ma fonction, mais avec quel cœur, confronté aux problèmes journaliers de l'accès, du ravitaillement et surtout de la sécurité, je ne pouvais avoir la même optique. Ayant suivi passionnément et sans aucun parti pris, les travaux du Laboratoire central d'hydraulique de France, je ne pouvais réduire les problèmes ou plutôt les solutions au seul arasement de la digue d'accès. Mais là n'est pas la question. Ce que je veux dire, c'est l'attention absolue que portait M. FROIDEVAUX aux problèmes de la baie et cela depuis 1965. Il avait alors averti rigoureusement les ministres responsables des Affaires Culturelles et de l'Équipement, « rôle modeste », qui fut, devait-il dire drôlement : « celui des oies du Capitole ». Il se multiplia alors en plusieurs tables rondes notamment, ici même à celle organisée par la « Manche Libre » en juillet 1971, au colloque de mai 1973 sous la présidence de M. POUJADE. Il serait fastidieux d'énumérer la liste des interventions de M. FROIDEVAUX à ce sujet.

Ce qui ne l'empêchait nullement, malgré la faiblesse honteuse des crédits à certaines années, de poursuivre inlassablement l'œuvre de restauration. Un jour de confiance, (ils étaient rares) il me confia : « Pour réussir, il ne faut pas avoir un pou dans la tête et il faut vouloir plus fort et plus longtemps ». Quelle leçon ! Une leçon, ou plutôt une règle d'action à laquelle nous devons la reprise du mur Nord de la Merveille. « Le plus beau mur du Monde » après que l'injection de ciment et mortier eut permis d'enlever les épaissements qui n'étaient point d'origine ; les jardins qui étaient au pied, dessinés en 1920, et dont la végétation exubérante cachait la vue du large vont être alors redessinés, plus simplement et surtout naturellement. Mais aussi, les travaux vont com-

mencer autour de la crypte des trente cierges, l'un des sanctuaires les plus anciens de l'abbaye.

De même que nous voyons le temps passer, sans nous en rendre compte, les travaux de M. FROIDEVAUX au Mont se pressent. Un jour n'avait-il pas eu ce cri du cœur devant un Directeur de l'Architecture : « Il faudrait 50 ans de vie administrative »... Il savait qu'il ne les aurait pas, d'où cette hâte aux yeux de certains, aux nôtres, plutôt cette angoisse de ne pas faire ce pourquoi il savait être fait.

La reprise des murs Nord de l'abbaye romane, c'est-à-dire : échafauder, dégrader les joints des murs et des arcatures, réinjecter du ciment et terminer au mortier, a permis de reconnaître les divers confortements apportés après le XII^e. Les dispositions intérieures de l'infirmerie, les actions entreprises sur le mur Sud ont permis non seulement la découverte, oh combien précieuse de fresques mais aussi la reprise de la chapelle Saint-Etienne. Enduits, autel, Pieta offerte par vous et qui redonne tout son sens à cette chapelle des morts. Diamétralement opposée, la chapelle Sainte-Madeleine retrouvait également son aspect d'origine.

Les trois dernières années de sa vie furent au Mont remplies par une étude plus qu'approfondie de ce quartier tournant que constitue la face Ouest de l'abbaye, depuis le logis du portier qui précéda le « quartier des prisons » ce qui permettait de comprendre la distribution de ce que pouvait être l'abbaye au XI^e. Les circulations entre cette porterie, le logis de Robert de Torigni, l'infirmerie, et l'église haute.

Le sol des deux salles du logis de l'abbé fut donc refait et à cette occasion des recherches furent entreprises dans les substructions de l'abbaye romane. Les contreforts, les baies, les fenêtres Sud et Ouest furent examinés scrupuleusement. Un mur enduit d'un semis de fleurs de lys fut découvert, la salle au-dessus de Saint-Etienne entièrement restaurée, l'escalier de Ranulphe aménagé.

Tout cela peut sembler un peu confus... Il reste à souhaiter que l'an prochain par exemple, M. l'architecte en chef LABLAUDE puisse nous en faire faire la visite.

Et je n'ai pas parlé à côté de tous ces travaux auxquels le nom de M. Y.-M. FROIDEVAUX restera attaché, je n'ai pas parlé de toutes ces nombreuses interventions, plus modestes et pourtant si utiles, qui font, que parfois je me demande s'il y a une salle de l'abbaye où il n'ait laissé sa trace.

Et vous savez aussi combien son attention était grande pour le mobilier. Déjà bien avant le millénaire en 1958, il avait remonté de l'aumônerie et mis à l'honneur dans le transept Nord la Vierge de Hambye. En 1961, ce sera les garnitures des autels de la pré-romane... l'inscription si pleine de foi et d'émotion du caveau de la même église. En 1963, ce seront avec

l'aide de M. l'abbé DUCLOUÉ, la croix, les chandeliers, les antependia de l'autel Majeur, un grand tapis rouge dans le chœur, et puis au rythme des restaurations, tout ce qu'il pourra, pour faire sentir que ce lieu est vénérable et habité. Un jour, il m'a confié : J'ai remis Notre Dame dans l'église, et vous la Présence Réelle, puis son silence fut éloquent. Tout son art, toute sa foi se rejoignaient dans l'action de grâce.

Car c'est cela qui était prodigieux chez lui, cette unité de l'esprit, qui lui faisait coïncider sans les confondre, sa foi, son art et sa maîtrise dans les grands comme dans les petites choses, sa sensibilité et son ouverture, son cœur au fond. Qu'il aimait ses ouvriers ! Qu'il les admirait, qu'il les défendait au besoin ! Oui, M. FROIDEVAUX était l'un de ceux devant lesquels, aurait dit Shakespeare, « la nature peut se dresser et dire voilà un homme »...

Un jour, au matin, M. FROIDEVAUX revenait au Mont, après une grave maladie. Sa première démarche fut de monter à l'église abbatiale prier devant le Saint Sacrement... J'étais là. Malgré moi, des phrases de Claudel dans l'Annonce à Marie, me revinrent.

« Que de choses j'ai faites, dit Pierre de Craon, que de choses il me reste à faire, et suscitation de demeures, de l'ombre avec Dieu. Non point les heures de l'office dans un livre, mais les vraies avec une cathédrale dont le soleil successif fait de toutes les parties lumière et ombre ».

Quel merveilleux portrait de notre ami... comme celui aussi du souhait d'Ovide : « Cum moriar medium salvate, et inter opus », « Lorsque je mourrai, que ce soit d'un seul coup, en plein labeur ».

Mais il est l'heure de conclure ou plutôt de continuer à vivre dans le souvenir de M. Y.-M. FROIDEVAUX, non pas souvenir qui s'estompe, mais souvenir vivant, de celui qui aurait pu dire, comme Léonard de Vinci, mourant dans les bras de François I^{er} : « Je continuerai ».

Nous savons, nous, Chrétiens, que du haut du ciel, notre Ami continue à veiller sur ce Mont-Saint-Michel qu'il a tellement servi et aimé.



LE CARDINAL GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE

Abbé du Mont-Saint-Michel (1444-1483)

par M. Michel REULOS

Il y a trente ans, à cette même réunion au Mont, je consacrais un exposé à l'abbé Pierre Le Roy (1), qui régit l'abbaye au début de la guerre de Cent ans et participa aux efforts faits pour mettre fin au grand schisme. Je voudrais aujourd'hui, prenant prétexte du cinquième centenaire de la date de la mort du cardinal d'Estouteville, consacrer cette conférence au premier abbé commendataire du Mont, dont l'abbatiate présente quelques particularités intéressantes même si cet abbé a fort peu paru au Mont.

L'abbé Robert Jolivet, successeur en 1411 de Pierre Le Roy décédé en Italie, va, à partir de 1420, suivre le parti des Anglais. Le gouvernement de l'abbaye est alors confié par décision pontificale au prieur Jean Gonault (2), alors même que le gouvernement militaire de la forteresse est confié à Jean d'Harcourt, comte d'Aumale. C'est alors que s'effondre le chœur roman de l'abbatiale.

Le gouvernement militaire est confié à partir de 1425 à Louis d'Estouteville, succédant en cette charge à Dunois, suppléé par Nicole Paynel. Notons que Louis d'Estouteville figure dès 1420 parmi les défenseurs du Mont (3) ; capitaine du Mont, il entreprend d'importants travaux de défense pendant trois ans, de 1439 à 1441 et il organise une administration régulière du Mont avec un bailli, un garde du scel et entre 1421 et 1431 des monnaies sont frappées au Mont.

Le frère puiné de Louis est devenu clerc et le 23 août 1435 il est notaire du pape ; il ne semble pas, contrairement à ce qui a été allégué avec réticence par Dom Huynes, avoir été profès à Saint-Martin-des-Champs à Paris (4).

Il convient de rappeler qu'en 1438 Charles VII publia la Pragmatique Sanction de Bourges définissant la situation de l'Eglise de France en fonction des décisions du concile de Constance. Or le pape Eugène IV refuse de reconnaître cette décision unilatérale de Charles VII et, pour marquer sa position, il nomme Guillaume d'Estouteville évêque d'Angers le 27 février 1439 au mépris de la Pragmatique et le 18 décembre 1439 le nomme cardinal après lui avoir conféré en commende l'évêché de Digne, puis, dans les mêmes conditions, successivement les évêchés de Mirepoix, de Nîmes le 17 mai 1441 et enfin de Lodève le 20 octobre 1441. Or, à ce moment, Guillaume d'Estouteville aurait marqué sa fidélité au roi de France en séjournant au Mont, comme l'affirme une déposition reçue lors du procès des fauteurs d'une révolte contre le capitaine du Mont, Louis d'Estouteville, son frère aîné (5). D'ailleurs le pape Eugène IV ne veut pas rompre les relations avec Charles VII.

C'est alors que Robert Jolivet, abbé en titre du Mont, meurt à Rouen le 17 juillet 1444. Dès que les religieux apprennent ce décès, ils élisent, conformément à la Pragmatique Sanction et à leurs privilèges, Jean Gonault. Le capitaine du Mont, de son côté, fait deux démarches, l'une pour informer son frère alors à Rome de la vacance de la charge d'abbé du Mont, l'autre auprès du roi Charles VII afin qu'il propose la nomination du cardinal au pape. La manœuvre aboutit et une lettre du pape Eugène IV donne l'abbaye du Mont en commende au cardinal d'Estouteville au motif que cette abbaye située dans un lieu élevé et fortifié devant faire l'objet d'une bonne garde aux frontières du royaume il était particulièrement nécessaire de la confier à une personne fidèle et puissante (6).

Or le 20 mai 1444 ont été signées les trêves de Tours (7) qui inaugurent quelques mois de paix relative malgré des difficultés d'application : on voit l'enchevêtrement des événements : trêve de Tours, décès de Jolivet, démarches pour la nomination du cardinal et on comprend le désir du capitaine du Mont d'avoir à la tête de l'abbaye son frère, cardinal, qui ne s'opposera en rien aux demandes des militaires.

Jean Gonault et les religieux font opposition à cette nomination par diverses voies que relate Dom Huynes tant vers le pape que devant le Parlement de Paris. Finalement une transaction intervient signée à Chinon le 31 janvier 1446 vraisemblablement grâce à l'entremise de Louis d'Estouteville, par le procureur du cardinal, Louis d'Estouteville et Robert d'Estouteville, seigneur d'Auzebosc frère du cardinal et de Louis (8). Cet accord est jugé assez sévèrement par Dom Huynes.

Dès sa nomination, le cardinal avait envoyé au Mont ses procureurs prendre possession de l'abbaye et on peut se demander si c'est à son initiative qu'aurait été commencée la construction de la crypte des gros piliers qui daterait de 1445.

Le nouvel abbé ne vient d'ailleurs pas au Mont, même pour y accueillir la reine Marie d'Anjou du 19 au 25 juin 1447, mais on peut penser qu'il n'est pas étranger à des faveurs accordées au Mont : exemption de certaines impositions créées pour la guerre (9), saisie du 23 mars 1449 n.st. des possessions des évêchés d'Avranches et de Coutances, des abbayes de La Lucerne, Savigny et Montmorel qui pourraient se trouver entre la Sélune et le Couenon, au profit du Mont pour en jouir jusqu'au jour où les titulaires de ces bénéfices feraient leur soumission au roi de France ; convention entre les ambassadeurs de France et les commissaires du roi d'Angleterre contenant des dispositions sur les revenus ecclésiastiques (10).

Nous ne parlons pas des événements concernant la papauté lors du concile de Bâle. Cependant on doit noter la contestation continue par la papauté de la Pragmatique Sanction : le pape Nicolas V (1449-1455) pense profiter du jubilé pour mener une négociation avec le roi de France à ce sujet.

Il ne faut pas oublier que la Normandie est totalement recouverte par

le roi Charles VII en 1450 (Bataille de Formigny ; prise de Cherbourg) (11). Le pape commet le cardinal d'Estouteville comme légat pour rétablir la paix entre les princes chrétiens (bulle du 24 août 1451) (12) et le cardinal reçoit la commende de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. Dès le 28 août le cardinal envoie une lettre au roi de France et après quelques réticences dues aux réflexes gallicans, le légat entre en France le 1^{er} décembre 1451. On sait qu'il est à Tours le 24 février 1452 par une lettre qu'il adresse au duc de Milan. C'est alors qu'il se rend vraisemblablement au Mont où il aurait fait interrompre les travaux de reconstruction ou, au moins, demandé de ne les poursuivre qu'en fonction des ressources dont il pourrait disposer (13) : Dom Huynes dit que ces constructions furent faites grâce aux sommes procurées par les indulgences obtenues par le cardinal et aux revenus de l'abbaye (14). Le cardinal se rend ensuite à Rouen en février 1453 pour instruire le procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc (15) et y reste jusqu'au 6 mai, puis il va à Paris où avec le concours de Jean Boucard, évêque d'Avranches il procède à la réformation de l'Université de Paris pour y rétablir bon ordre tant en ce qui concerne la désignation du recteur que pour régler la vie des étudiants, en juin 1453 (16). Enfin en juillet 1453 se tient une assemblée des prélats du royaume à Bourges, qui n'aboutira pas aux résultats que souhaitait le cardinal et pour lesquels il avait reçu sa légation, ce dont le pape fut fort déçu. Le cardinal revint à Rome où il entre solennellement le 3 janvier 1454.

La venue du cardinal au Mont coïncide, comme nous l'avons indiqué, avec l'octroi par le pape Nicolas V d'une indulgence de un an et quarante jours « à ceux qui contribueront par leurs aumônes à la reconstruction de l'église abbatiale dont le chœur s'était effondré » ; il semble que le cardinal ait fait appel pour cette tâche à Guillaume Pontis architecte de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen. Pour réaliser ces travaux le duc Arthur III de Bretagne concède l'autorisation d'extraire de la pierre de son duché pendant deux ans en 1458 et, en 1464 le duc François renouvelle le privilège pour vingt-cinq ans (18).

L'administration du Mont suit son cours, le 8 octobre 1457 l'abbé rend aveu à la chambre des comptes pour les fiefs de Saint-Jean-le-Thomas et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye et Yquelon et on a mention de divers aveux de 1445, 1457, 1462, 1472, 1478 (19).

A Rome le cardinal se trouve au milieu d'imbroglios financiers et politiques ; des réunions de cardinaux et d'ambassadeurs ont lieu chez lui au sujet du projet de croisade contre les Turcs (20). L'archevêque d'Embrun, Jean Bayle qui avait obtenu cet archevêché sur la recommandation du cardinal d'Estouteville auquel il avait donné quatorze mille ducats est envisagé d'être muté par l'intervention du roi ; le cardinal craint d'avoir à rendre l'argent (21).

Le cardinal est ainsi occupé à Rome dans de multiples affaires et intervient en France alors que le roi Louis XI est monté sur le trône en 1461 ; il était intervenu dans des affaires du Dauphin et passe pour être en bons termes avec le nouveau roi (22).

C'est alors que Louis d'Estouteville, le capitaine du Mont, meurt et que Jean est nommé à sa place. L'institution de l'ordre de Saint-Michel a lieu sans qu'il soit question du cardinal abbé du Mont, en 1469. Nous n'insistons pas sur les troubles qui ont lieu en France marqués par les traités de Conflans et de Saint-Maur par lesquels Louis XI doit céder la Normandie au duc de Berry en apanage (23) et s'efforcera de reprendre la province (traité d'Ancenis du 12 septembre 1468 suivi des Etats généraux de Tours et de la renonciation de Charles à la Normandie en 1469).

Un nouveau capitaine a été nommé au Mont, Imbert de Batarnay, familier du roi, en 1465 (24).

Le pape (Pie II, de 1458-1464 ; Paul II, de 1464 à 1471, puis Sixte IV, de 1471 à 1484) se préoccupe toujours d'obtenir l'abolition de la Pragmatique Sanction de 1438 : le cardinal d'Estouteville va de nouveau jouer un rôle important dans la négociation du concordat de 1472, pour laquelle il est désigné comme légat en France (25).

Cet accord doit d'ailleurs être situé dans les négociations multiples de Louis XI qui, même dans les nominations épiscopales, n'agit qu'à sa guise : affaire de la nomination à Coutances du remplaçant du cardinal Richard de Longueil où s'opposent le candidat du roi et celui nommé par le pape ; finalement ce sera Julien de la Rovère qui sera transféré à Coutances en juillet 1476 ; le roi veut attribuer à son confesseur Jean Boucard, évêque d'Avranches l'évêché de Coutances et donner l'évêché d'Avranches au cardinal d'Estouteville ce qui est refusé par le pape le 13 février 1475 (26) ; au même moment le pape essaie de faire obtenir au cardinal d'Estouteville l'abbaye de Saint-Denis, le litige dure jusqu'au 13 avril 1475, le roi s'y opposant au motif que le cardinal n'est pas un régulier ! (27).

Le cardinal est alors dans une situation très délicate et en 1474 il est même privé de ses bénéfices en France, mesure de pression comme on peut s'en rendre compte et au sacré collège il est alors considéré comme le confident de Louis XI ; en réponse à la saisie de ses biens motivée par les mesures récentes prises en application du concordat de 1472 sur la résidence des évêques dans leurs diocèses (28) le cardinal accuse le roi d'avoir retenu douze mille écus qui lui appartenaient. On ne possède aucune trace de conséquences de ces mesures dans la vie du Mont et en compensation de la spoliation dont il a été victime le cardinal reçoit l'abbaye de Bonbecombe.

On peut seulement penser que les travaux de reconstruction du chœur de l'abbatiale n'ont pas beaucoup avancé le cardinal n'attribuant pas de grosses sommes pour ce travail en raison des dépenses qui lui incombaient pour sa vie à Rome ou pour ses missions diverses et à la suite de mesures de saisie qui donnaient le droit d'intervenir dans la gestion de ses biens à des agents royaux.

Il meurt à Rome en 1483 ; dès que les religieux apprennent la nou-

velle ils se réunissent pour élire un abbé. Le capitaine du Mont Imbert de Batarnay intervient comme nous l'avons précédemment retracé (29) et André Laure est élu et accepté par le roi, sans intervention contraire du pape, le cardinal étant mort à Rome. La dévolution de ses nombreux bénéfices soulèvera des discussions.

La désignation du cardinal d'Estouteville pour l'abbatiale du Mont fut peut-être une mesure de circonstance et le premier commendataire fera apparaître tous les inconvénients de cette pratique à laquelle il fut tenté d'apporter des restrictions, mais tant le roi que le pape avaient intérêt à détenir ce pouvoir d'intervention dans les désignations épiscopales et abbatiales et elle se maintient jusqu'à la fin de l'Ancien régime. On peut penser cependant qu'en raison de la commende l'abbaye fut administrée par un prieur et resta à l'abri des luttes qui se déroulèrent en Normandie sous la protection de ses capitaines et de leurs lieutenants ; elle ne subit pas tous les avatars de l'évêché de Coutances par exemple ni même d'Avranches.

♦♦

NOTES

- (1) Publié dans le Bulletin des Amis du Mont 1953, n° 61, p. 914-922.
- (2) V. notre étude dans *Millénaire monastique du Mont*, I. Histoire et vie monastique, 1967, p. 197-200.
- (3) Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, seconde série, 1983, p. 217-219.
- (4) Dom Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, éd. E. de Robillard de Beaurepaire, Rouen, 1872, 2 vol., t. I, p. 203.
- (5) S. Luce, op. cit., note 3, t. II, p. 271-272.
- (6) Dom Huynes, op. cit., note 4, p. 200 et s.
- (7) Ch. Le Breton, *L'Avranchin pendant la guerre de Cent ans, 1346-1450*, Caen, 1879, chap. XII, p. 223.
- (8) Dom Huynes, op. cit., note 4, p. 202-203 et S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel* ; pièces diverses, t. II, p. 213, note 1.
- (9) Ch. Le Breton, op. cit., note 7, p. 225 et S. Luce, *Chron. du Mont*, t. II, p. 220, n° CCLXXII.
- (10) Ch. Le Breton, op. cit., p. 223 et S. Luce, *Chron. du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 212-213 et p. 219.
- (11) André Dupont, *Histoire du département de la Manche*, t. IV, *Le Grand bailliage de 1360 à 1450*, Coutances, 1977, p. 98 et s.
- (12) P. Ourliac, *La pragmatique Sanction et la légation du Cardinal d'Estouteville*, article reproduit dans *Etudes d'histoire du Moyen-âge*, p. 383 et suiv.
- (13) Paul Gout, *Le Mont-Saint-Michel*, 2 vol., Paris, 1910, t. I, p. 220. Germain Bazin, *Le Mont-Saint-Michel*, Paris, 1933, p. 78.

On peut remarquer que le chœur s'était écroulé jusqu'aux chaires c'est-à-dire jusqu'aux stalles, la catastrophe avait donc épargné le soubassement ou la crypte. Cf. Jean Vallery-Radot, *Le Mont-Saint-Michel. Travaux et découvertes*, II *Eléments romans récemment découverts dans le chœur de l'église*. Congrès de la Société d'archéologie, 1966, p. 433-446 et Y.-M. Froidaveaux, *Découvertes archéologiques à l'occasion des travaux de réfection du pavage du chœur*. Bulletin des Amis du Mont, 1965, pp. 18-19.

- (14) Dom Huynes, op. cit., note 4, p. 204.
- (15) Le catalogue de l'Exposition du Millénaire du Mont-Saint-Michel contient la reproduction d'une miniature représentant la réhabilitation de Jeanne d'Arc, le cardinal d'Estouteville présidant la séance, p. 151, document n° 328.
- (16) Les pièces relatives à la réformation de l'Université de Paris sont reproduites dans le *Chartularium Universitatis parisiensis* publié par Denifle et Chatelain.
- (17) Tous ces points sont étudiés par P. Ourliac dans l'ouvrage cité note 12.
- (18) G. Bazin, op. cit., note 13, p. 78 et *Curieuses recherches de Dom Thomas Le Roy*, éd. E. de Robillard de Beaurepaire, Caen, 1878, t. I, p. 395, § 23 et p. 397, § 28.
- (19) Document reproduit dans le *Pays de Granville*, 1906, p. 141. Voir aussi avec rendu pour les baronnies de Geneêts, Ardevon du 4 octobre 1457 dans Catalogue de l'Exposition cité note 15, n° 333. Liste d'aveux dans Hippolyte Sauvage, *Les anciens fiefs de l'Avranchin aux XIV^e, XV^e, XVI^e siècles*. Mém. Soc. Archéol. Avranches, t. XIV, pp. 138-169, not. p. 171. (Dictionnaire de Brussel...)
- (20) P. Ourliac, *Le Concordat de 1472. Etude sur les rapports de Louis XI et de Sixte IV* reproduit dans *Etudes d'histoire du moyen-âge*, p. 399-489, not. p. 455.
- (21) P. Ourliac, op. cit., note 20, p. 447.
- (22) P. Ourliac, op. cit., p. 423.
- (23) A. Dupont, op. cit., tome IV, note 11, p. 29 et s.
- (24) V. notre art. Une famille de capitaines et d'abbés du Mont-Saint-Michel aux XV^e et XVI^e siècles : les Du Bouchage. Bull. des Amis du Mont-Saint-Michel, 1960, n° 60, p. 15-20.
- (25) P. Ourliac, op. cit., note 20, passim.
- (26) P. Ourliac, op. cit., note 20, p. 407.
- (27) P. Ourliac, op. cit., note 20, p. 417.
- (28) P. Ourliac, op. cit., note 20, p. 430.
- (29) Notre étude citée note 2, p. 200.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

A titre documentaire nous indiquons que la figure du cardinal nous est connue par deux médailles qui ont fait l'objet d'une étude de Jean de Fréville parue dans le Congrès du Millénaire de la Normandie en 1911, tome II, p. 448-457 avec la reproduction des deux faces de chaque médaille.



INTERVENTION DE M. LE MAIRE DU MONT-SAINT-MICHEL

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre invitation qui m'a permis d'assister à votre réunion.

Je dois donc conclure cette assemblée ; je le ferai très brièvement.

En tant que président, je dois faire preuve d'une certaine réserve et d'une grande impartialité.

Si j'approuve nombre des interventions que j'ai entendues, vous me permettrez d'être réservé sur certains sujets évoqués ici.

Je vous dirai simplement ceci — et c'est je crois un sentiment que vous partagez, je ne fais donc que le réaffirmer : aimer le Mont-Saint-Michel, c'est bien, aimer le Mont-Saint-Michel et les Montois, c'est mieux ; aimer la nature et l'architecture c'est bien, aimer les hommes c'est mieux.

Vous me trouverez toujours à vos côtés pour rechercher ensemble toute amélioration concernant notre merveille et son environnement, mais vous devez comprendre que toute solution remettant en cause les fragiles équilibres humains du Mont-Saint-Michel ne trouvera tant s'en faut, mon appui.

Etant un fervent partisan du dialogue, je suis sûr M. le Président, que de nombreux terrains d'entente peuvent être trouvés. C'est sur ce souhait que j'adresse à vous, mais également aux responsables d'autres associations intéressées par notre cité et ses abords que je conclurai cette brève intervention.



Assemblée Générale de l'Association du 25 Avril 1984 à Paris

Ouvrant la séance, M. LE CLERC salue les personnalités présentes et notamment :

— le Révérend Père RIQUET, président d'honneur de l'Association dont on ne dira jamais assez tout ce qu'il a fait pour le Mont-Saint-Michel — notamment lors du Millénaire monastique — et la reconnaissance que lui doivent les « Amis du Mont-Saint-Michel » ;

— le Président JOZEAU-MARIGNÉ, membre du Conseil Constitutionnel, dont les immenses mérites viennent d'être quelque peu tardivement reconnus par sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur ;

— M. LABLAUDE, architecte en chef des Monuments Historiques qui poursuit au Mont, avec courage et opiniâtreté, l'œuvre de M. FROIDEVAUX ;

— M. Jean DOULCIER dont tous connaissent le rôle éminent qu'il a joué dans les études entreprises au Laboratoire central d'hydraulique de France, en vue du désensablement du Mont-Saint-Michel.

Lecture est ensuite donnée du rapport moral.

RAPPORT MORAL

Devant, au premier chef, vous rendre compte de la vie interne de notre association, le présent rapport moral fera d'abord le point sur l'état de nos effectifs et de notre recrutement.

Si le nombre de nos adhérents reste voisin de 800 nous devons déplorer sa faible augmentation : le 16 mars 1983, lors de notre précédente Assemblée générale, nous formions le vœu que chacun des « Amis du Mont » recrute 4 ou 5 nouveaux membres ce qui nous emmènerait très vite à l'effectif de 3 ou 4 000, chiffre voisin de celui qu'avaient obtenu nos fondateurs, dans les années qui ont suivi la création de l'Association.

Nous devons dire que notre appel n'a guère eu d'écho si ce n'est chez un ou deux de nos collègues : nous tenons tout spécialement à remercier l'un d'eux, qui a décidé une dizaine de ses amis personnels à nous rejoindre.

Nous nous permettons d'insister pour que nombreux soient nos associés qui suivront son exemple.

Il est évident, en effet, que notre audience auprès des Pouvoirs Publics et de toutes autorités s'occupant à un titre quelconque du Mont-Saint-Michel, sera d'autant plus forte que nous représenterons un plus grand nombre d'adhérents.

Tout à l'heure, notre trésorière, Mlle FERY fera le point sur notre situation financière dont vous constaterez qu'elle est tout juste correcte, compte tenu notamment de la fantaisie avec laquelle beaucoup d'entre nous acquittent leurs cotisations, une fois tous les deux ans quand ce n'est pas une fois tous les 3 ou 4 ans !

A nouveau, et nous voulons espérer que nous serons entendus, nous lançons un appel pressant, pour le recrutement de nouveaux adhérents et pour une grande ponctualité dans l'acquit des cotisations. C'est, à la limite, une question de vie ou de mort, pour notre association. Vous le constaterez quand vous saurez ce que coûte maintenant l'édition et l'expédition du bulletin annuel.

Pensez à ce que nous pourrions faire pour l'aménagement intérieur de l'abbaye, pour son embellissement, si nous avions 4 ou 5 000 adhérents, apportant régulièrement, chaque année leur contribution !

Pour vous permettre de nous aider en ce sens nous tenons à votre disposition un stock important de très beaux dépliants édités l'an dernier, grâce à la collaboration de MM. FROIDEVAUX et REULOS, on en distribuera tout à l'heure, cinq exemplaires à chacun d'entre vous et nous voulons espérer que vous les utiliserez à bon escient.

Dans quelques instants, vous serez invités à procéder, à l'élection d'un nouveau membre de notre Conseil d'administration afin de pourvoir au remplacement de M. FROIDEVAUX.

Si nos statuts modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 1982 avaient été approuvés à ce jour, c'est cinq administrateurs que nous aurions eu à élire : malheureusement — et contrairement à notre espoir — le Conseil d'Etat et les ministères intéressés (Intérieur, Culture) n'ont pas encore fait connaître leur avis. D'après la sous-préfecture d'Avranches, si tout va bien, notre dossier n'aura pas reçu tous les accords nécessaires avant deux ou trois mois. Si tel est bien le cas, nous ferons, lors de notre réunion de septembre au Mont, une brève Assemblée générale ordinaire afin d'élire des titulaires aux 4 postes d'administrateurs nouvellement créés.

Dans le rapport moral, présenté à l'Assemblée générale du 16 mars 1983 nous vous avons rendu compte des mesures annoncées par M. Jack LANG, ministre de la Culture, lors de sa visite du 9 octobre 1982, au Mont. Certaines d'entre elles ont déjà reçu un commencement d'application ; d'autres ont fait l'objet de discussions entre l'Administration et la municipalité du Mont-Saint-Michel.

Nous avons appris récemment, par la presse, qu'une convention a été élaborée entre les Pouvoirs Publics et la mairie du Mont qui doit être signée samedi prochain 28 avril par M. le Ministre de la Culture et M. le Maire du Mont. Annonçant cet événement la presse régionale a précisé que le contrat annoncé a pour but d'assurer une meilleure promotion du Mont-Saint-Michel à travers le monde, d'améliorer l'accueil du public, de mettre en place des structures de concertation pour que le courant passe mieux entre l'Etat et les habitants du Mont.

Nous connaissons donc dans quelques jours la teneur exacte de cette convention dont l'intérêt ne saurait nous échapper.

Le 28 avril sera vraiment une journée importante pour le Mont puisque ce jour-là, M. le Ministre de la Culture et M. QUILÈS, ministre de l'Équipement y accompagneront M. N'Bow, Directeur général de l'U.N.E.S.C.O., cette visite se situant dans le cadre de l'année du patrimoine.

Vous vous souvenez certainement qu'en 1980 l'U.N.E.S.C.O. a décidé de faire figurer le Mont sur la liste des monuments de qualité exceptionnelle et de valeur universelle dont elle entend assurer la sauvegarde ; le 6 septembre 1980 une importante délégation de cet organisme vint au Mont pour étudier les problèmes qui s'y posent.

Vous rendant compte de cette visite, nous vous disions, le 29 septembre 1980 que, sauf erreur, l'UNESCO limite, pour le moment, son intervention à une approbation morale des projets en cours. Nous voudrions espérer qu'à la suite de la visite de M. N'Bow, l'organisme international traduira son intervention par des mesures tangibles.

Depuis longtemps, notre Association demandait que le site de la baie soit classé dans son ensemble afin d'éviter que n'y soient réalisées des constructions ou des aménagements intempestifs. Nos interventions en ce sens n'avaient pas été suivies d'effet, jusqu'à maintenant, et pourtant, l'Inspecteur Général des Monuments historiques chargé des sites et des paysages, M. SIGURET, agissait dans le même sens que notre Association.

C'est tout récemment que la préfecture de la Manche a lancé une enquête publique en vue du classement de la baie du Mont, enquête qui concerne 15 communes.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle, avec l'espoir qu'une décision définitive interviendra rapidement.

Nos amis de l'Association pour la défense du site de Champeaux ont, à l'occasion de cette enquête, exprimé le souhait que le classement porte aussi sur les fonds marins, ceci dans le but d'éviter des installations de divers types, dont il a été parfois question, qui ne manqueraient pas de défigurer le site de la baie. Nous allons nous associer à leur démarche.

Vous attendez tous bien sûr que nous vous parlions des travaux entrepris en vue du rétablissement de l'environnement maritime du Mont. Vous savez que le 24 juin dernier, M. le Président de la République, en personne, a donné le coup d'envoi des opérations prévues pour l'arasement partiel de la digue de Roche-Torin. D'après ce que nous savons ces travaux se poursuivent et devraient arriver assez rapidement à leur terme. Il n'est pas inutile de rappeler que les effets de l'opération Roche-Torin ne seront vraisemblablement pas immédiats et qu'il faudra probablement plusieurs années pour que la Sée et la Sélune retrouvent leur cours ancien.

Nous croyons savoir que les études en vue de l'aménagement du barrage du Couesnon sont engagées ; cela nous donne à penser que cette opération sera entreprise assez rapidement. Vous savez que, d'après les essais de Maisons-Alfort, cette transformation du barrage devrait elle, avoir des effets importants et rapides.

Nous devons rappeler une fois de plus, que les mesures préconisées par le Laboratoire central d'hydraulique de France constituent un tout indissociable et que le Mont ne sera assuré de retrouver son environnement maritime qu'après la réalisation des travaux relatifs de la digue routière et la construction des réservoirs prévues à l'Est de la digue.

Nous continuerons donc d'agir pour que l'œuvre entreprise soit poursuivie sans relâche.

Comme vous le savez, tous ces travaux vont coûter cher, très cher. Les contributions du Conseil général de la Manche, du Conseil régional de Basse Normandie, de l'Etat sont très importantes, mais, malgré tout insuffisantes.

C'est pourquoi la Fondation de la Nature et de l'Environnement, sous l'impulsion de ses présidents, MM. Pierre RACINE et Jacques MAILLET a lancé une vaste campagne pour sensibiliser l'opinion sur les problèmes du Mont.

Une vente d'affiches de films, signées par leurs auteurs, a déjà été organisée : elle a rapporté 250 000 francs.

Hier, 24 avril, la Fondation a lancé un ouvrage édité par la librairie Bordas intitulé « S.O.S. Mont-Saint-Michel », ouvrage qui s'adresse à tous ceux qui sont concernés par le Mont et en premier lieu aux enfants (2 000 librairies - 20 F).

Un concours est organisé pour tous les écoliers de France et un programme d'action en faveur du désensablement a été présenté.

Nous souhaitons vivement que nos adhérents s'intéressent activement à ces opérations dont nous n'avons pas besoin de souligner l'importance et l'intérêt.

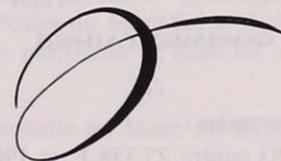
Les problèmes de sécurité dans le Mont nous ont toujours paru préoccupants et ce d'autant plus que l'effectif des visiteurs augmente sensiblement chaque année : nous avons été heureux d'apprendre tout récemment que la commune du Mont-Saint-Michel en liaison avec les services publics compétents vient de mettre au point un ensemble de mesures permettant de faire face dans les meilleures conditions possibles aux incidents et accidents susceptibles de se produire dans l'agglomération montoise.

Avant d'achever ce tour d'horizon nous nous devons d'évoquer les deuils qui ont, ces temps derniers atteint notre association.

Nous exprimons avec notre amitié, toute notre sympathie à notre secrétaire, Mme ABADIE et à notre trésorière, Mlle FERY qui ont eu, l'une et l'autre, le malheur de voir disparaître leurs mères.

Nous voulons enfin évoquer le souvenir de M. le Marquis de VERDUN, récemment disparu. Tous ceux d'entre nous qui ont vécu la grande aventure du Millénaire en 1965-1966 savent avec quelle énergie et quel dévouement M. de VERDUN s'est dépensé sans compter pour contribuer au succès de cet événement ; exprimant nos condoléances à sa famille, nous tenons à dire que nous garderons fidèlement son souvenir.

Vous remerciant les uns et les autres de votre fidélité, nous terminerons ce rapport en vous invitant, une fois de plus, à nous aider, notamment par le recrutement de nouveaux adhérents, pour que grâce à notre Association, le Mont, soit dans les mois et les années à venir, mieux connu, mieux défendu et mieux servi.



BILAN DE L'EXERCICE 1983

présenté et commenté par Mlle E. Fery, Trésorière

RAPPEL

• Solde créditeur au 31.12.82

— Banque	7 801,67 F
— C.C.P.	1 784,05 F
— Caisse d'Epargne	10 000,00 F
Total	19 585,72 F

• Solde créditeur au 31.12.83

— Banque	9 166,19 F
— C.C.P.	688,55 F
— Caisse d'Epargne	3 471,11 F
Total	13 325,85 F

• Portefeuille

— 85 Emprunt National 10,30 % 1975 de 1 000 F - valeur au 31/12/83 au cours de 972,95, soit	80,754,85 F
---	-------------

• Dépenses

— Impression du dépliant	7 801,37 F
— Impression du bulletin	11 092,50 F
— Envoi du bulletin	2 030,00 F
— Frais de secrétariat et circulaires	5 068,05 F
— Frais de réunions à Paris et au Mont	3 871,89 F
— Participations à l'achat de la croix, des chandeliers de la chapelle Sainte-Madeleine et à celui de la croix du cimetière	2 500,00 F
— Boîte postale	140,00 F
— Cotisations au Syndicat d'initiatives du Mont (1982- 1983)	450,00 F
— Droits de garde à la banque	196,84 F
Total	33 150,65 F

• Recettes

— Cotisations	13 160,00 F
— Intérêts du capital	7 694,10 F
— Ventes de gravures	6 035,00 F
Total	26 889,10 F

COMMENTAIRES

En résumé :

— les recettes sont normales :

- 26 889 F en 1983 contre 23 358 F en 1982

— les dépenses sont importantes :

- 33 149 F en 1983 contre 16 357 F en 1982.

Elles sont dues :

- à l'impression du dépliant ;
- à l'augmentation du prix de l'impression du bulletin ;
- à nos participations à l'achat de la croix et des chandeliers de la chapelle Sainte-Madeleine, ainsi qu'à celui de la croix du cimetière ;
- à l'augmentation des autres frais correspondant à l'érosion monétaire.

Nous remercions les membres fidèles qui versent très régulièrement leur cotisation. Malheureusement, ils représentent une minorité, puisque plus des deux tiers ne la versent que tous les deux, trois, quatre ans, et certains sont même parfois plus négligents. Nous nous permettons de faire ici un appel pressant pour un paiement plus régulier car, sans une amélioration dans ce domaine, l'existence du bulletin serait remise en cause.

Pour terminer sur une note néanmoins plus optimiste, nous anticipons pour vous préciser qu'au cours du premier trimestre 1984, les cotisations d'anciens et nouveaux membres nous parviennent de façon plus satisfaisante.

Nous vous rappelons, enfin, qu'au fond de la salle quelques petites gravures d'Henri Voisin et Jacques Simon sont à votre disposition dont la vente nous est toujours d'un précieux secours.

Après divers échanges de vues sur les problèmes financiers que pose la vie de l'Association et l'organisation des réunions, il est décidé qu'à l'avenir, l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tient à Paris ne sera plus suivie de repas ou de cocktails.

L'Assemblée procède à l'élection d'un nouvel administrateur, en remplacement de M. Y.-M. FROIDEVAUX : M. Henry DECAENS, guide conférencier de la Caisse Nationale des Monuments historiques au Mont-Saint-Michel, depuis 20 ans, est élu, à mainlevée, à l'unanimité.

M. Jacques ROUSSEL, directeur artistique présente le programme 1984 des « Heures musicales du Mont-Saint-Michel » : celui-ci sera publié, en détail, dans la presse parisienne et dans les journaux régionaux.

La réunion traditionnelle au Mont est fixée au samedi 29 septembre 1984.

HISTOIRE DE LA DIGUE DE LA ROCHE-TORIN

par Alain L'HOMER

Alors que les travaux pour araser cet ouvrage, à l'exception des premiers cinq cents mètres, sont en bonne voie d'achèvement, il a paru intéressant de retracer brièvement le passé de cette digue au destin insolite.

• *Les origines de la digue*

Pour comprendre les raisons qui ont déterminé la construction de cet ouvrage, il faut remonter à l'année 1851, aux premiers temps du Second Empire. A cette époque les rivières Sée et Sélune, après un séjour de 10 ans le long du rivage de Genêts, étaient revenues couler sagement à proximité de l'îlot de Tombelaine. Ce séjour prolongé des rivières en bordure du rivage septentrional avait provoqué, en contrepartie, un exhaussement spectaculaire des grèves au Sud de la baie. Les herbus s'y étaient développés au point qu'aux pieds des remparts, les Montois avaient établi des jardinets protégés par des murets de tanguie ainsi qu'un préensemencé de luzerne. Un spectacle à faire frémir d'horreur bien des défenseurs actuels du site et de son insularité ! Ce foisonnement d'herbus entre Beauvoir et le Mont n'était pas pour déplaire à ceux qui rêvaient, à l'époque, de conquérir des polders en baie du Mont-Saint-Michel. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre qu'en juillet 1851, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, M. BOUNICEAU, s'inspirant des idées de ses prédécesseurs, adresse au préfet de la Manche un grand projet de concession des grèves assorti de travaux de canalisation des rivières Sée, Sélune et Couesnon.

Le projet fait son chemin à Paris et retient l'attention d'un personnage bien introduit à la cour et auprès des milieux d'affaires, M. Mosselman, qui dépose à la fin de 1852 une demande de concession portant sur les grèves des baies des Veys et du Mont-Saint-Michel.

A la suite de quoi une enquête est ouverte. La Société d'Agriculture d'Avranches s'oppose au projet et, dès cette époque, il se trouve des personnes pour affirmer que « la réalisation des polders détruirait les aspects pittoresques qui enrichissent le site du Mont et y appellent les étrangers ».

C'est alors que, par une de ces coïncidences curieuses dont la nature a le secret, les éléments vont se déchaîner en baie du Mont-Saint-Michel, comme si quelque force surnaturelle avait voulu s'opposer au projet de conquête.

Dans un premier temps, de 1852 à 1853, la Sée et la Sélune réunies continuent leur migration vers le Sud. En 1854 elles contournent la pointe de Roche-Torin puis, en incurvant leurs cours en direction du rivage, elles viennent attaquer les herbus en face d'Huisnes pour aller ensuite effleurer les rochers du bord Nord-Est du Mont-Saint-Michel. Les eaux des rivières renforcées par celles des courants de jusant se mettent à dévorer rageusement les dépôts de tanguie, tant et si bien qu'à la fin de 1855, elles enveloppent déjà le Mont par le Sud-Est et qu'on craint, dès lors, qu'elles ne rejoignent le Couesnon. En 1856, à plusieurs reprises, les rivières parviennent à passer au Sud du Mont, faisant parfois leur jonction avec le Couesnon. La situation devient alors très préoccupante pour le ravitaillement des montois et des prisonniers de la Maison centrale qui doit s'effectuer par bateau. Le 21 juillet de cette même année, un décret impérial concède à la société Mosselman et Donon 4 350 hectares de « lais et relais de mer » de part et d'autre du Mont-Saint-Michel, à charge pour elle d'endiguer le Couesnon.

Durant l'automne et l'hiver 1856-57, les herbus bordant le littoral de Courtils à Ardevon sont rongés à chaque marée et, en avril 1857, les rivières sapent déjà les soubassements des digues du Petit Enclos d'Ardevon. A la fin de l'année 1857 la situation paraît momentanément stabilisée, mais l'achèvement du canal du Couesnon par la société Mosselman, le 24 février 1858, va rompre cet équilibre précaire. En effet, le nouveau débouché du Couesnon, en creusant les grèves juste au Sud du Mont, là où se trouvent précisément les autres rivières, perturbe le cours de celles-ci et contribue encore à abaisser le niveau des grèves dans ce secteur. Les érosions dévastatrices ne tardent pas à reprendre de plus belle, et ne cesseront qu'à la fin de 1859, après la construction d'un premier tronçon de digue de Roche-Torin qui aura pour effet de dévier le cours commun de la Sée et de la Sélune. En 5 ans, de 1854 à 1859, les rivières auront englouti non seulement 500 hectares d'herbus parvenus à maturité, mais surtout 160 hectares de terres cultivées ainsi que plusieurs maisons et bâtiments de ferme. Au terme de cette période de désastres, les anciens enclos bordant le rivage étaient détruits aux 4/5^e tout comme la quasi-totalité des salines de Bas-Courtils.

• *Les origines de la digue. Premiers travaux.*

Suivant les termes du cahier des charges, la société Mosselman était tenue de « clore par une digue submersible le terrain entre le Couesnon, la mer et la Guintre, au moyen de deux parties en ligne droite reliées vers leur rencontre par une courbe de 200 mètres, et de telle sorte que l'une de ces lignes soit dirigée vers l'axe du Mont-Saint-Michel à Roche-Torin, et de l'autre du Pont-à-l'Anguille vers le Nord, en prenant soin d'arrondir la digue vers le Mont-Saint-Michel... » Cette clause fait apparaître qu'il n'était pas prévu, à l'origine, de construire jusqu'à la Roche-Torin la digue de la concession située à l'Est du Mont. Un plan établi

par les services des Ponts-et-Chaussées au début de 1855 en fait foi. Toute porte à croire que Mosselman avait néanmoins demandé l'extension de sa concession jusqu'à cette pointe rocheuse, mais que, devant les protestations locales (exploitants des salines de Bas-Courtils, agriculteurs utilisant la tange comme amendement), on avait dû opter pour ce compromis.

En 1857 les populations riveraines affolées par l'ampleur des désastres évoqués ci-dessus supplient les autorités locales de faire exécuter des travaux pour dévier le cours des rivières. Les ingénieurs des P.-et-C. prévoient tout d'abord d'établir plusieurs épis en travers des cours d'eau, mais il apparaît à l'évidence que la solution radicale pour rejeter les rivières vers le Nord serait de construire, au plus vite, une digue partant de la Roche-Torin en direction du Mont-Saint-Michel. On presse donc les responsables de la Compagnie Mosselman et Donon de venir commencer les travaux à l'est du Mont ; on leur demande surtout de détourner une partie des équipes œuvrant dans la vallée du Couesnon pour débiter une digue partant de la Roche-Torin.

Les gens de la Compagnie montrent tout d'abord fort peu d'empressement, car à l'époque le niveau des grèves, à l'Est du Mont, était désespérément bas, ce qui représentait les conditions les plus défavorables et les plus onéreuses pour y entreprendre des travaux d'endiguage. En outre, ainsi qu'il l'a été signalé précédemment, les clauses de la concession n'autorisaient par la Compagnie à établir une digue depuis la Roche-Torin.

Devant la gravité de la situation pour les communes riveraines, les autorités insistent, promettant de faire entériner ensuite l'annexion illicite de grèves consécutive à la réalisation du tronçon de digue reliant la Roche-Torin à la limite autorisée de la concession.

Les documents pour situer la date exacte du début des travaux font défaut. Cependant des récits tirés de la presse locale indiquent que dès l'été 1858 des prisonniers venus du Mont-Saint-Michel sont employés « à extraire de la pierre à la Roche-Torin pour la digue ». Cette relation est confirmée par le fait qu'en avril 1859, à la suite de nouvelles attaques contre le rivage, il est demandé de « pousser les travaux de Roche-Torin ».

Il semble bien qu'on ait effectivement travaillé avec beaucoup d'ardeur au début de cet ouvrage puisque l'ingénieur en chef des P.-et-C. put indiquer le 15 juillet 1859 que 1 600 mètres de digue étaient déjà exécutés à partir de Roche-Torin. En automne les rivières étaient enfin repoussées.

Ce n'est que le 12 décembre 1860, soit plus de 2 ans après le début des travaux, que fut promulgué le décret autorisant la construction de la

digue de Roche-Torin et accordant, du même coup, un accroissement de la concession de 221 hectares.

• Phase d'achèvement des travaux

Les travaux d'édification de la digue sont poursuivis en 1861, mais les difficultés sont de plus en plus grandes. Non seulement les pierres s'enfoncent dans les fonds instables, mais la digue fait office de collecteur : à chaque marée, les eaux de jusant bloquées par l'ouvrage se concentrent à son extrémité et y détruisent une partie du travail accompli durant la période de basse mer précédente. Estimant que les dépenses à engager pour l'achèvement de l'ouvrage dépassent de beaucoup les avantages que l'on pourrait retirer de la conquête des grèves, la Compagnie abandonne la construction à la fin de 1861. La longueur atteinte par la digue est alors de 4 000 mètres. Rappelons que la distance entre le Mont et la Roche-Torin est de 6 300 mètres.

A la fin de 1862, si l'état d'avancement des travaux à l'Ouest du Mont est presque satisfaisant, la digue de Roche-Torin reste inachevée au bout du délai imparti (6 ans) ; dès lors la Compagnie Mosselman et Donon est menacée d'encourir la déchéance. Compte tenu des difficultés rencontrées par la Compagnie et des services rendus par celle-ci en 1858-1859 pour maîtriser la Sée et la Sélune, le Conseil Général de la Manche exprime le vœu, en décembre 1862, que « le délai accordé pour l'achèvement de la digue soit prorogé de 6 années à la condition expresse que le cours de la Guintre soit fixé avant le 21 juillet 1863 ». Mais il semble bien que les travaux ne furent pas repris pour autant.

En 1867, après 10 ans de travaux fort coûteux et dont la rentabilité n'était pas encore évidente, Mosselman demanda à être relevé de ses obligations, renonçant en contrepartie aux 1 115 hectares concédés à l'Est du Mont. La partie de la concession située à l'Ouest fut rétrocédée à la Société des Polders de l'Ouest, apparemment constituée pour la circonstance, et qui hérita des mêmes appuis bienveillants en haut lieu, suivant P. Gout. Un décret impérial du 30 novembre 1867 modifia les clauses de 1856 en dispensant la nouvelle société de certains travaux (notamment à l'Est du Mont). Paul Gout a également mentionné dans son ouvrage fondamental sur le Mont « que les nouveaux concessionnaires reçurent, à titre de subvention, une somme de 550 000 francs..., et que pour comble de générosité, l'Etat, invoquant l'utilité publique des travaux exécutés... reprenait à sa charge les 1 115 hectares de grèves concédés dans la partie Est de la baie... et en remboursa les dépenses à la société Mosselman-Donon ». Il conviendrait de vérifier ces données en remontant aux sources (ce que nous n'avons pas encore eu le temps de faire). Cependant il paraît peu probable que P. Gout ait pu affirmer à la légère des faits aussi importants.

• *L'Etat maître d'œuvre pour la digue de Roche-Torin*

En prenant possession de la digue, restée sans entretien de 1863 à 1867, les ingénieurs des P.-et-C. découvrent un ouvrage en très mauvais état, présentant plusieurs brèches et ne mesurant plus que 3 800 mètres.

Les travaux reprennent mais rencontrent à nouveau beaucoup de difficultés... L'opinion s'émeut de l'utilisation des deniers publics dans un projet si coûteux. Au début de 1869 les travaux de prolongement de la digue sont arrêtés. La digue atteint alors 4 900 mètres ; ce sera là sa plus grande extension.

Les caractéristiques de l'ouvrage sont alors les suivantes : une largeur moyenne de 2 mètres, une hauteur de 2,75 mètres avec un talus extérieur de 1,5/1 et un talus intérieur de 1 pour 1. La pente générale de la digue est de 0,66 mètres par kilomètre.

Au mois de mai 1869 la Sélune fait encore des siennes : elle opère une incursion à l'intérieur de la concession en développant un grand méandre entre l'extrémité de la digue et le Mont-Saint-Michel. Cette agression intempestive incite alors les services des Ponts-et-Chaussées à présenter en juillet un projet d'achèvement de la digue. Mais entre temps le cours des rivières s'était modifié, et en août de la même année la Sélune parvient à frapper de plein fouet les enrochements. Des brèches considérables se produisent sur une longueur de 320 mètres... ouvrant le passage aux eaux de la Sélune qui s'engouffrent au Sud de la digue, provoquant à nouveau l'émoi des populations riveraines. A peine présenté, le projet d'achèvement doit être abandonné car il faut en premier lieu colmater la grande brèche pour repousser la Sélune. Le 4 juin 1870 un décret impérial approuve le projet d'achèvement avec établissement d'une voie ferrée... mais sur ces entrefaits survient la guerre avec la Prusse.

Bien entendu la digue ne sera pas achevée et les travaux, à partir de cette époque, seront limités aux seuls crédits d'entretien.

Cependant les projets de conquête à l'Est du Mont-Saint-Michel n'étaient pas abandonnés par tous, et les riverains voulaient, à juste titre, reconstituer les enclos détruits en 1858. Un syndicat de défense du littoral du Sud-Est se crée ; il est officiellement reconnu par arrêté préfectoral, le 12 février 1872. Dans le même temps, on se préoccupe d'assurer une liaison sûre entre le Mont et la terre ferme. Un décret gouvernemental du 25 juin 1874 autorise la construction de la digue insubmersible du Mont. Il devient évident que, cet ouvrage une fois construit, le territoire de l'ancienne concession serait protégé sur son flanc Est des attaques de la mer ou des rivières. Mais, ainsi que l'a écrit A. Lecocq, ingénieur en chef des P.-et-C. qui connaissait remarquablement bien la baie, « la tenue

des grèves restait compromise et par suite la sécurité restait très relative, tant que la rivière la Guintre et les ruisseaux de la Rive et du Pont Landais y déversaient leurs eaux. Ces cours d'eau pouvaient prendre à revers la digue de Roche-Torin et la couper et, par la suite, provoquer sa destruction de proche en proche ». Un projet de déviation de ces petits cours d'eau est mis à l'étude et fait l'objet de la création d'un syndicat reconnu d'utilité publique le 22 mai 1877. Certains édiles locaux s'inquiétaient cependant de l'impact futur de tous ces travaux exécutés dans les grèves autour du Mont-Saint-Michel. C'est ainsi qu'en juillet 1878 le conseil d'arrondissement d'Avranches présente un vœu dans lequel il est souhaité que « les travaux des digues que l'on construit sur les grèves du Mont-Saint-Michel, notamment celle de Roche-Torin, soient suspendus jusqu'à ce que des études plus approfondies aient démontré que leur établissement n'apporte pas de trouble au régime des eaux dans la baie et qu'ils ne deviendront pas une menace et une source de dégradation pour les rivages voisins ».

Ce vœu n'impressionna nullement les aménageurs et les travaux se réalisèrent comme prévu. Adjudgée au prix de 300 000 francs, le 17 août 1877, la construction de la digue-route fut réalisée en un temps record puisque le 23 juin 1879 le remblai de tanguie atteignait les remparts. Quant aux travaux de détournement de la Guintre et des cours d'eau voisins, ils furent exécutés de 1879 à 1884.

Ainsi protégée au Nord et à l'Ouest par des digues, et délivrée des divagations érosives des ruisseaux, la zone de grève située en arrière de la digue de Roche-Torin devenait une vaste cellule de décantation où les processus de colmatage allaient pouvoir se développer avec autant d'efficacité que dans la concession en voie de poldérisation, à l'Ouest du Mont. Toutefois une décision ministérielle va instituer une zone réservée autour du Mont d'un rayon de 1 000 mètres. C'est le coup de grâce porté au projet de ceux qui avaient rêvé de voir relier la Roche-Torin au Mont. C'est aussi le début des relevés qui seront faits périodiquement sur le « Secteur réservé » par les Ponts-et-Chaussées de 1884 à 1928, et effectués pour la majeure partie sous la responsabilité de l'Ingénieur Lecocq.

L'impact des grands travaux réalisés entre 1877 et 1884 ne tarde pas à se faire sentir : les tanguies se déposent, le niveau des grèves s'exhausse et la surface des herbues s'accroît progressivement ; on entend dire à nouveau que ces grèves pourraient faire de beaux polders. Quant à la digue qui nous préoccupe, des brèches s'y produisent périodiquement nécessitant des travaux de réparation.

En 1896 le Service des Ponts-et-Chaussées prépare un avant-projet d'enclosure des terrains situés en arrière de la digue par surélévation de l'ouvrage.

Le Conseil Général se montre tout d'abord favorable à ce projet puis, en 1898 après avoir écouté l'intervention de M. Mauduit, cette assemblée adopte à l'unanimité le vœu qu'aucune nouvelle concession ne soit plus accordée en arrière de la digue de Roche-Torin. En 1903 le Conseil départemental confirme cette position et demande en outre, « *que des brèches soient effectuées dans la digue pour empêcher la mer de ronger sur l'autre rive* ». Cette demande reste sans suite.

Cependant le dossier d'enclôture était suffisamment appuyé en haut lieu pour qu'en 1906 le Ministère des T.P. pût annoncer la mise à l'étude d'un projet de concession générale des grèves appartenant à l'Etat entre la digue de Roche-Torin, le Mont-Saint-Michel, le Couesnon et la côte. Heureusement un avis défavorable à l'exhaussement de la digue est émis par le Service Hydrophique de la Marine, ce qui fait avorter le projet. Finalement, lors d'une conférence interministérielle de 1908, l'Etat s'interdit définitivement toute conquête dans le Sud-Est de la baie.

Mais pendant tout ce temps, le niveau des tangles avait continué de monter derrière notre digue mais aussi en avant de celle-ci, ce qui incite alors les riverains du secteur Genêts - Saint-Léonard à accuser la digue de Roche-Torin d'être la cause du rejet des rivières vers le rivage nord où elles occasionnent des dégâts. C'est pour cette raison, sans doute, qu'en 1910 le Conseil Général demande la suppression d'une partie de la digue de la Roche-Torin. Il y avait dès cette époque, des gens de la baie qui avaient perçu la nocivité de l'ouvrage.

En 1912 le colmatage a fait de tels progrès que la criste-marine n'est plus qu'à 200 mètres du Mont. L'opinion s'émeut, les Amis du Mont-Saint-Michel se mobilisent et agissent auprès des instances politiques. Sur intervention de l'Administration des Beaux Arts, le Ministre des Travaux Publics fait procéder à des études techniques sur le régime des grèves à l'Est du Mont et au Sud de la digue de Roche-Torin. Les Ponts-et-Chaussées établissent un premier projet en vue, tout à la fois, d'abaisser la digue insubmersible et de commencer les travaux à exécuter sur la digue de Roche-Torin.

Le 21 mai 1913, M. Gaudin de Vilaine intervient au Sénat pour réclamer le renforcement de la digue routière de Céaux au Mont, *la suppression de la digue de Roche-Torin*, et des travaux qui ramèneraient les ruisseaux dans la baie.

Un an plus tard, à la suite d'instructions reçues du Ministre des Travaux Publics, l'ingénieur Lecocq donne des consignes pour *que la digue ne soit plus entretenue que sur 1 200 premiers mètres de l'ouvrage*. Ceci prouve que dès cette époque on avait admis la nécessité de détruire l'extrémité de la digue de Roche-Torin de manière à ne plus brider les divagations des rivières immédiatement à l'Est du Mont.

En 1916, alors que la guerre fait rage, une commission spéciale se réunira et trouvera le temps d'examiner les doléances des riverains et des diverses parties concernées. Cependant l'ensablement continue de progresser aux abords du Mont, et un témoin écrit en 1917 « *que les troupeaux de moutons paissent maintenant au pied du rocher et que des bancs de tange verdoient entre le Mont et Tombelaine* ». Finalement, en 1919, le Conseil supérieur des Ponts-et-Chaussées acceptera la coupure de la digue insubmersible ainsi que *le dérasement de la digue de Roche-Torin*, mais par suite d'une forte opposition locale cette résolution restera lettre morte.

Quelques années passent durant lesquelles le niveau des tangles s'abaisse quelque peu grâce aux actions des courants de marée et des rivières.

Les Amis du Mont-Saint-Michel présentent en 1925 un nouveau projet dans lequel figure la destruction de la digue de Roche-Torin et son remplacement par un ouvrage en arc de cercle ayant pour centre le manoir de Brion et reliant la pointe de Roche-Torin au polder de Saint-Avit.

De son côté l'ingénieur Lecocq propose une nouvelle solution... qui a refait surface depuis. Il imagine, en effet, de pratiquer une brèche de 200 mètres de long, commençant à 300 mètres de l'origine de notre digue et, à partir de là, de creuser une tranchée au Sud de l'ouvrage pour y attirer le cours des rivières. Et pour contraindre les eaux à emprunter ce cheminement propre à déblayer les tangles en arrière de la digue, A. Lecocq propose, en outre, d'établir un épi submersible depuis la pointe du Grouin du Sud. D'autre part, à la fin de l'année 1928, on envisage très sérieusement de supprimer les 500 derniers mètres de la digue qui mène au Mont : une enquête d'utilité publique est ouverte. Quoique cet avant-projet ne comportât pas de dispositions relatives à la digue de Roche-Torin, plusieurs des « *dires* » portèrent sur l'impact de cet ouvrage dans la baie. Celui présenté par les pêcheurs du Mont vaut la peine d'être rappelé. Les pêcheurs pensaient en effet « *que seule la coupure de la digue de Roche-Torin permettrait la divagation des rivières* », et considéraient que « *c'était le premier travail à envisager pour empêcher l'ensablement de la baie* ». Ils ajoutaient qu'il fallait procéder au rétablissement de la Guintre augmentée de tous les apports d'eau possibles. De son côté A. Lecocq n'était pas favorable, à cette époque, à la suppression de la digue qui nous préoccupe et préconisait, si jamais cela devait être réalisé un jour, de lui substituer un ouvrage d'efficacité égale pour garantir la sécurité du littoral.

Dès 1930, pour la première fois, il se forme à l'Est du Mont un grand banc de sablon, bientôt couvert de criste-marine. Il est intéressant de noter que ce banc, développé en avant de la digue de Roche-Torin, occupait alors sensiblement le même emplacement que l'actuel grand lobe d'herbu. Quelques années plus tard, en 1937, les rivières repartent à l'atta-

que de la digue. A. Lecocq, qui a observé le phénomène à l'époque, en a fait la relation suivante : « Pendant de longues années une partie seulement des 4 700 mètres de la digue émergeait des sables ; mais vers le milieu de 1938 les rivières de Sée et de Sélune suivaient l'enrochement jusqu'à son extrémité du côté du Mont. Elles s'introduisaient ensuite en arrière, au Sud de l'alignement Mont-Saint-Michel - Pointe de Roche-Torin, sur une profondeur de près de 200 mètres. Les rivières venaient alors à passer à 700 mètres du Mont ». A. Lecocq a prétendu, en outre, que si en 1938 la digue de R.T. n'avait pas existé et non plus la digue insubmersible, la Sée et la Sélune auraient probablement entamé grandement les herbues au Sud-Est du Mont... Il faut se rappeler qu'avant la deuxième guerre, les éléments naturels, lorsqu'ils se conjuguèrent, étaient encore suffisamment redoutables pour produire régulièrement des brèches dans la digue. Toutefois l'empatement des grèves situées à l'abri de l'ouvrage était devenu tel qu'à partir des années 30 on ne procéda plus qu'exceptionnellement à leur obstruction. Les brèches subsistantes, élargies au fur et à mesure des années, ont sûrement joué un rôle important dans la dynamique des eaux. Car ces entailles dans l'enrochement contrôlaient non seulement l'écoulement des eaux lors du jusant, mais aussi le drainage de la nappe aquifère imprégnant les tangles déposés au Sud de l'ouvrage. Remarquons, au passage, que les ruisseaux d'herbus induits par les brèches ont détourné vers les cours réunis de la Sée et de la Sélune une partie des eaux qui se déversaient auparavant dans l'estuaire du Couesnon, c'est-à-dire aux abords du Mont, lorsque l'enrochement ne présentait aucune interruption.

Après 1938, à plusieurs reprises, les rivières parvinrent encore à longer la digue et à déblayer les tangles déposés en avant de celle-ci, notamment en 1952, 1961, 1977, mais sans jamais pouvoir dégager la totalité de la digue.

La suite de l'histoire de la digue de Roche-Torin est encore trop présente dans les esprits pour qu'il soit nécessaire de la développer dans cette rétrospective. Rappelons seulement l'impact de la construction en 1969 du barrage de La Caserne : envasement de l'estuaire du Couesnon en aval de l'ouvrage et exhaussement rapide des tangles de part et d'autre durant les huit années qui suivirent avec, comme conséquence, une progression spectaculaire des herbues aux abords du Mont. Cette dégradation du site justifia une série d'études confiées au Laboratoire central hydraulique de France à partir de 1972 et comprenant notamment un important programme de simulation sur modèle.

Parmi les conclusions déposées par les experts figure une nouvelle condamnation, sans rémission, de la digue de Roche-Torin.

Le début des travaux de dérasement a été marqué par la visite du Président de la République, le 24 juin 1983. Les travaux prévus sur une

période de 14 mois, ont été menées rondement par une société accoutumée aux terrains vaseux des zones portuaires.

Au 1^{er} mai 1984 il ne restait plus qu'un kilomètre de digue à enlever, ce qui laisse penser que les délais d'exécution seront respectés.

Bientôt elle aura disparu, et son souvenir ira s'ajouter à la liste déjà longue des entreprises audacieuses, mais vaines et éphémères, qui jalonnent l'histoire de l'humanité.

Quant aux Amis du Mont-Saint-Michel, ils trouveront ainsi la satisfaction d'une de leurs demandes remontant de façon certaine à 1925 et implicitement à 1912. Patience et longueur de temps...

Alain L'HOMER
(mai 1984)

Références Bibliographiques

- Archives des Ponts-et-Chaussées. Aimablement mises à disposition pour consultation par les services de l'Équipement de Granville et de Saint-Lô qui ont grandement facilité nos recherches.
- Annuaire du Conseil général de la Manche et du Conseil d'arrondissement (1854 à 1863). Extraits aimablement fournis par Mlle Barc, Conservateur de la bibliothèque d'Avranches.
- Bulletins des Amis du Mont-Saint-Michel (1912 à 1930). Informations diverses fournies par M. Aubry, président du Syndicat des Polders de l'Est.
- Compagnie des Polders de l'Ouest. Cartes et plans anciens de la baie (fin du XIX^e siècle).
- Ecole des Ponts-et-Chaussées (1883). Les endiguements et polders de la baie du Mont-Saint-Michel. Imprimerie Nationale, 36 p.
- Fauchon M.F. (1980). Origine de la digue de Roche-Torin. Rev. de l'Avranchin et du Pays de Granville, p. 119-129.
- Gout P. (1910). Le Mont-Saint-Michel, 770 p., réimp. 1979. Ed. Culture et Civilisation. Bruxelles.
- Lecocq A. (1939). La question de la digue du Mont-Saint-Michel. Impr. Jacqueline, Saint-Lô, 64 p.
- Vachon M. (1884). La vérité sur la question du Mont-Saint-Michel. Mem. adressé à MM. les membres de la chambre des Députés, 38 p.

COTISATIONS

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents actuellement inscrits.

Bon nombre d'entre eux ne sont pas à jour de leurs cotisations : nous les remercions de « se mettre en règle au plus tôt ».

Nous insistons auprès de nos adhérents pour que, non seulement ils acquittent régulièrement leurs cotisations, mais pour que, comme nous ne cessons de le leur demander, ils nous aident à augmenter l'effectif de notre Association en recrutant de nouveaux membres.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale du 15 mars 1982 a décidé de porter, à compter du 1^{er} janvier 1983, les taux de cotisation annuelle aux niveaux suivants :

- membre adhérent : 50 francs
- membre bienfaiteur : 100 francs minimum

Réunion 1984 au Mont-Saint-Michel

Comme annoncé à l'Assemblée Générale du 25 avril 1984, la réunion traditionnelle au Mont aura lieu le samedi 29 septembre 1984.

La convocation est jointe au présent bulletin.

Le 29 septembre, à 20 h 30, le jour-même de notre réunion, l'Association des « Amis de Mozart » (dont notre collègue Jacques ROUSSEL est l'un des animateurs) donnera, dans l'Abbatiale un concert avec le concours de l'orchestre « Antiqua Musica ».

Au programme œuvres de J.-S. Bach (concerto brandebourgeois n° 4, concerto pour violon et hautbois), G.-F. Haendel (concerto pour orgue et orchestre).

Participation aux frais pour les « Amis du Mont-Saint-Michel » : 25 francs par personne.

Vente de Documents

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous rappelons l'information déjà donnée à ce sujet.

Les archives de l'Association ayant été répertoriées et classées dans les locaux que l'Administration des Affaires culturelles et l'Abbaye ont bien voulu mettre à notre disposition, il est apparu que nous disposons d'un certain nombre de gravures, jadis réalisées par M. VOISIN, secrétaire général de l'Association, ainsi que d'exemplaires disponibles de certains bulletins.

Il a été décidé que, dans la mesure des possibilités, ces gravures et ces bulletins pourraient être cédés *exclusivement* aux Amis du Mont-Saint-Michel aux conditions suivantes :

grandes gravures	(l'unité)	160,00 F
petites gravures	(l'unité)	40,00 F
bulletins :		
- antérieurs à 1939	(pièce)	30,00 F
- parus entre 1939 et 1960	(pièce)	20,00 F
- postérieurs à 1960	(pièce)	10,00 F

Les adhérents, désirant se procurer gravures ou bulletins, sont priés d'écrire aux « Amis du Mont-Saint-Michel » - Boîte postale n° 9 - 50116 Le Mont-Saint-Michel.

Nomination d'un Conservateur

de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel

Par lettre du 25 avril 1984, Mlle F. MOSER, directeur régional des Affaires Culturelles, a informé notre Association de la nomination d'un Conservateur de l'Abbaye : c'est M. Nicolas SIMONET qui a été désigné.

Les Amis du Mont-Saint-Michel se félicitent de cette décision et souhaitent la bienvenue à M. le Conservateur du Mont.



imprimerie
hervé garlan
COUTANCES

3^e TRIMESTRE 1984